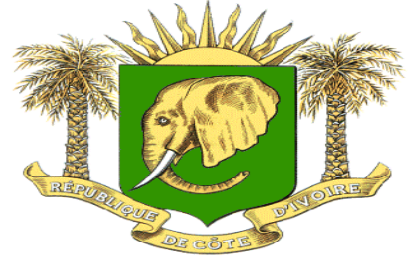




UN CLIMATE
CHANGE
CONFERENCE
UK 2021
IN PARTNERSHIP WITH ITALY



République de Côte d'Ivoire

COP 26

26^{ème} Conférence de la Convention Cadre des
Nations Unies sur les Changements Climatiques
(CCNUCC)

31 octobre au 12 Novembre 2021
Glasgow, ECOSSE (ROYAUME UNI)

- version Août 2021 -

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. BILAN DES PROGRES DE L'ACTION CLIMATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE	4
2.1. Restitution nationale de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP21.....	5
2.2. Ratification de l'Accord de Paris sur le Climat.....	5
2.3. Identification et formulation de projets structurants.....	6
2.4. Amélioration de la Gouvernance environnementale et climatique.....	11
2.5. Renforcement des capacités de tous les acteurs.....	11
2.6. Participation de la Côte d'Ivoire aux COP (Bilans COP21, COP22, COP23, COP24 et COP25).....	11
2.7. Suivi et évaluation de la feuille de route.....	53
3. OPPORTUNITES ET ENJEUX DE LA COP26.....	53
3.1. Opportunités de la COP26	53
3.2. Enjeux de la COP26.....	53
4. ATTENTES DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA COP26	58
4.1. Concrétiser l'opérationnalisation de l'Accord de Paris.....	58
4.2. Mise en œuvre des initiatives d'envergures régionales et/ou mondiales	58
4.3. Mobilisation des ressources financières	58
4.4. Partage d'expériences et coopération Sud-Sud et Nord-Sud.....	58
4.5. Effectivité du transfert de technologies climatiques	59
5. PRESENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA COP26	59
6. INFORMATIONS PRATIQUES POUR GLASGOW	60
6.1. Accréditation des participants ivoiriens	60
6.2. Fuseau horaire	61
6.3. Monnaie.....	61
6.4. Vaccin.....	62
6.5. Climat.....	62
6.6. Visa	63
6.7. Transfert de l'Aéroport vers le site de la COP26 et le centre-ville	64
6.8. Site de la COP26	65
6.9. Comment se loger à Glasgow?	66

1. INTRODUCTION

Quatre ans après la 21^{ème} conférence sur le climat à Paris, qui a vu naître l'accord historique, universel et contraignant visant à limiter le réchauffement climatique en deçà de 2° C voir 1,5° C à l'horizon 2100, et dont l'opérationnalisation partielle a été obtenue lors des COP24 (Katowice, Pologne) et COP25 (Madrid, Espagne), la Côte d'Ivoire se prépare à prendre part à la 26^{ème} conférence des Nations Unies sur le climat qui aura lieu du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow, en Ecosse (Royaume Uni).

La revue des études scientifiques sur les changements climatiques au cours de ces 25 dernières années réalisées par le Groupe Intergouvernemental des Experts en Climat (GIEC), confirme que la planète vit un réchauffement climatique sans précédent. En effet, l'équilibre de notre planète est perturbé, bouleversant ainsi les mécanismes naturels qui régulent le système Terre et menaçant par là même occasion tous les écosystèmes et les espèces vivantes.

Bien que le continent africain contribue très peu au réchauffement global, la région souffre déjà durement de ses impacts. L'Afrique souffre le plus des effets des changements climatiques du fait de sa vulnérabilité élevée et notre pays, la Côte d'Ivoire, n'est pas épargné. L'augmentation de la température moyenne à la surface de la planète pourrait atteindre 4,8° C à l'horizon 2100 si rien n'est fait. Selon les prévisions, plus de 180 millions de personnes en Afrique sub-saharienne pourraient mourir à cause du changement climatique d'ici à la fin du siècle. En vertu du principe de la responsabilité commune mais différenciée de la Convention, la Côte d'Ivoire a décidé de mobiliser tous les moyens nécessaires pour assurer sa transition énergétique, développer de façon durable son agriculture et intégrer ses déchets dans une économie circulaire. Ainsi, pour assurer sa transition énergétique, la Côte d'Ivoire a déjà entamé le développement des énergies renouvelables à travers la construction de plusieurs mini-réseaux solaires, l'amélioration continue du cadre d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables et le développement de projets d'énergies à partir de la biomasse agricole. De plus, pour développer de façon durable son agriculture, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une logique d'agriculture zéro déforestation, permettant de réduire la déforestation, de promouvoir les pratiques durables et intégrées, et de mettre en cohérence la planification et l'aménagement de l'espace rural pour développer l'agriculture. Enfin, afin d'assurer une gestion efficace de ses déchets, la Côte d'Ivoire a décidé de les intégrer dans une économie circulaire à travers la promotion du concept d'éco-conception des produits, la récupération, l'utilisation et le recyclage des déchets (agricoles, forestiers et ménagers), et la valorisation des eaux usées.

Aujourd'hui, nous avons besoin, plus que jamais de conjuguer nos efforts afin d'aboutir à un renforcement de nos capacités, à la mise à disposition effective des ressources financières promises et à un réel développement et un transfert effectif des technologies climatiques. Cela ne peut se faire sans l'implication et la volonté de tous

et de chacun.

Aussi, notre pays ne doit donc pas rester en marge des efforts qui sont faits au niveau international afin d'apporter des solutions durables à ces problèmes. A ce titre, cette 26^{ème} conférence mondiale va permettre à notre pays de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre concrète de cette feuille de route et de nos Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dont la révision est en cours et s'achèvera en Avril 2021. C'est tous ensemble que nous y arriverons !

Ce document fait le bilan de l'action climatique en Côte d'Ivoire en présentant également les opportunités, les enjeux et les attentes de la Côte d'Ivoire à cette COP26. Enfin, les informations pratiques pour cette COP26 sont mentionnées.

2. BILAN DES PROGRES DE L'ACTION CLIMATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Le 12 décembre 2015, le monde entier a adopté un Accord universel et juridiquement contraignant sur le climat. Cet Accord traduit la volonté de tous les Etats-parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à aller vers un développement plus sobre en carbone et résilient aux effets néfastes des changements climatiques. De plus, l'accord met en exergue la mobilisation de ressources financières en faveur des pays en développement, le renforcement des capacités, le développement et le transfert des technologies, et la mise en œuvre d'actions concrètes plus ambitieuses d'atténuation et d'adaptation.

Aussi, avant de présenter les points qui seront discutés lors de cette COP26, il est rappelé les éléments clés de cet Accord de Paris. En effet, l'Accord de Paris sur le climat marque un tournant décisif vers un nouveau monde. Le but de cet accord est d'apporter une réponse efficace au réchauffement de la planète qui met en péril l'avenir de l'humanité. De ce fait, l'Accord a confirmé l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température à 2 degrés à l'horizon 2100 et de s'efforcer de tendre vers 1,5°C. Par ailleurs, l'Accord met l'accent sur :

- ◆ Le soutien pour une initiative sur les énergies renouvelables en Afrique ;
- ◆ Les garanties du soutien de la communauté internationale à la mise en œuvre effective des mesures d'adaptation ;
- ◆ Les garanties de la mise à disposition de financements nouveaux, additionnels et prévisibles avec un palier minimum de 100 milliards de dollars par an dès 2020 en respect des engagements pris depuis 2009.

La participation de la Côte d'Ivoire a été enrichissante et fructueuse au regard des acquis de la COP21. Cet accord Climat de Paris a des implications sur l'orientation des stratégies de développement. L'intégration des actions climatiques et de développement durable dans les programmes de développement est vitale pour inverser la tendance actuelle du réchauffement climatique et atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). La Côte d'Ivoire a soutenu la position commune du Groupe Africain.

A l'issu de cette conférence, la Côte d'Ivoire a initié un dialogue national sur la restitution de sa participation à la cette COP et élaboré de manière participative et inclusive, sur la base du Plan National de Développement (PND) et des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN), une feuille de route pour la mise en œuvre de cet accord.

En outre, l'Accord de Paris offre des possibilités pour renforcer et améliorer la dynamique de croissance verte enclenchée par notre pays. Cela devra se traduire, comme le prévoit l'Accord, par des appuis conséquents sur le plan financier, du développement et du transfert des technologies climatiques et, du renforcement des capacités. En effet, plusieurs actions prioritaires méritent d'être soutenues. Il s'agira de promouvoir les modes de production et de consommation durables, de mettre en place un mécanisme endogène de financement des actions climatiques (fiscalité verte, fonds vert climat national, etc.), de promouvoir les métiers et emplois verts pour les jeunes et les femmes, d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétiques, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des villes et des industries, et de mettre en place un système d'évaluation – rapportage et vérification de la mise en œuvre des actions sur le climat.

Ces actions devront contribuer non seulement à justifier la part de la Côte d'Ivoire dans l'effort global de lutte contre les changements climatiques mais également de lutter contre la pauvreté des populations et de rester sur la trajectoire d'une croissance verte inclusive qui implique tous les acteurs.

La Côte d'Ivoire, pays en développement, veut se donner tous les moyens nécessaires pour respecter ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques, mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat et en tirer un maximum de profits pour appuyer son développement. Pour cela, plusieurs activités inscrites ou non au sein d'une feuille de route (articulée autour de sept-7 points) dont elle s'est dotée, ont été entreprises au lendemain de cette COP21.

2.1. Restitution nationale de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP21

Tenue le **08 avril 2016**, la cérémonie de restitution nationale de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP21 a donné un signal fort à l'ensemble des acteurs pour une mobilisation en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans la perspective de l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020. **Elle a été présidée par SEM le Premier Ministre Daniel KABLAN DUNCAN en présence des Ministres en charge de l'Environnement de la CEDEAO.** Cette cérémonie a également été, l'occasion de lancer de façon officielle, les travaux de cette feuille de route.

2.2. Ratification de l'Accord de Paris sur le Climat

Le **22 avril 2016**, SEM le Président de la République de Côte d'Ivoire Alassane OUATTARA s'est rendu au siège des Nations Unies à New-York pour signer l'Accord de Paris sur le Climat et présenter la stratégie de la Côte d'Ivoire pour ratifier cet

Accord. Cela démontre la volonté politique de l'Etat de Côte d'Ivoire à mettre en œuvre cet Accord universel sur le climat.

Par la suite, le mercredi 07 Septembre 2016, le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Paris sur le Climat, adopté le 12 décembre 2015. L'Accord a été transmis à l'Assemblée Nationale pour son examen lors de sa 2^{ème} session ordinaire le 13 octobre 2016. Le projet de loi de ratification a été adopté par l'Assemblée Nationale et **la Côte d'Ivoire a ratifié cet accord de Paris sur le climat le 25 octobre 2016.**

2.3. Identification et formulation de projets structurants

Conformément à la feuille de route de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, une matrice de projets structurants a été élaborée, en collaboration avec toutes les parties prenantes (ministères, collectivités territoriales, secteur privé et société civile), afin de les présenter aux différents guichets climatiques pour financement. A cet effet, plusieurs rencontres ont été initiées et qui ont permis de recenser des activités/projets menés ou à venir qui contribueront à tenir nos engagements :

Pour rappel, en guise de solution face à ce phénomène et à l'instar de plusieurs pays du monde entier, la Côte d'Ivoire a ratifié la **Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)** en **1994**, de même que le **Protocole de Kyoto** en **2005**. Par la suite, la Côte d'Ivoire a adhéré au **Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)** en **2005**, au **Mécanisme REDD+** en **2012** ainsi qu'à la **Coalition pour le Climat et l'Air Pur (CCAC)** en **2012**. Il y a eu également la création du **Programme National Changement Climatique (PNCC)** en **2012** pour coordonner l'action climatique en Côte d'Ivoire.

Ainsi, cette section présente les différentes actions et initiatives entreprises au niveau national pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de nos CDN.

- **Transparence dans l'action**

- Conduite d'une étude pour la mise en place d'un système national de Mesure, Notification et Vérification (MNV ou MRV en anglais) pour le suivi de la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN)
- Elaboration et soumission de la 3^{ème} Communication Nationale (TCN) en **décembre 2017** et du Premier Rapport Biennal Actualisé (PRBA ou BUR1 en anglais) en **juillet 2018** sur les changements climatiques.
- Projet **CBIT** (Transparence des niveaux d'émissions des GES) PNUD-MINEDD dont le démarrage a été fait **en 2019**.
- Elaboration de la 4^{ème} Communication Nationale (QCN) et du Deuxième Rapport Biennal Actualisé (DRBA ou BUR2 en anglais) sur les changements climatiques (**démarrage en décembre 2020**).

- **Financement de l'action climatique**

- Conduite d'une étude de faisabilité pour l'instauration d'un prix du carbone en Côte d'Ivoire octobre à décembre 2016 : l'idée d'une taxe carbone a été retenue et une étude économique approfondie est en cours en ce moment pour l'opérationnalisation de cette taxe.
- Conduite d'une étude de faisabilité pour la création d'un Fonds National Climat (**étude en cours**)
- Elaboration de la Stratégie Nationale sur la Finance Climatique (*en cours*).

- Accréditation des entités nationales pour l'accès direct aux fonds climatiques :
 - FIRCA pour le Fonds d'Adaptation.
 - BNI, FIRCA et OIPR pour le Fonds Vert pour le Climat (*en cours*).

ACTIONS SPECIFIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL (CDN) ET DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

- **Actions transversales**

- Renforcement des capacités avec divers programmes sur les inventaires des gaz à effet de serre et les SLCP (lignes directrices du GIEC de 2006, logiciels de calculs LEAP et IPCC, etc), le système de suivi-évaluation, la finance climatique, etc
- Projet d'Intégration des Changements Climatiques dans la planification et la budgétisation des secteurs de l'agriculture et de la Foresterie (*fini en octobre 2019*)
- Etude sur l'intégration du Genre dans l'adaptation au changement climatique en 2018 → élaboration de la stratégie national genre et changement climatique en *2019*.
- Programme d'appui du PNUD à la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau national (CDN) de la Côte d'Ivoire (NDC Support Program) (*en cours*)
- Préparation de la Côte d'Ivoire pour l'accès à la finance climatique : Projet de l'Alliance Africaine sur les Changements Climatiques de la Banque Africaine de Développement (BAD) (*en cours*)
- Préparation du Plan National d'Adaptation (*en cours*)
- Préparation du Programme Pays de la Côte d'Ivoire au Fonds Vert pour le Climat dans le cadre du Readiness (*en cours d'édition du document*)
- Elaboration du Plan de Partenariat sur les CDN (*en cours de finalisation*)
- **Actualisation des Contributions Déterminées au niveau National-CDN** (*en cours*)

- Renforcement de la coopération internationale par l'adhésion à plusieurs alliances : Partenariat sur les CDN ou NDC Partnership en 2016, Initiative Mondiale sur le Méthane ou Global Methane Initiative (GMI) en 2018, Coalition des Ministres des Finances sur la Finance Climatique en 2020, Institut Mondial sur la Croissance Verte (GGGI en anglais) en 2020.
- Projet de résilience de la zone côtière (WACA) (**en cours**).
- Projet de résilience climatique (ClimDev) avec l'installation de 6 stations agro-climatiques (**en cours**).
- Adoption d'une stratégie nationale de réduction des polluants climatiques de courte durée de vie (**avril 2019**).
- **Secteur Energie/Transport**
 - Mise en service du barrage hydroélectrique de Soubré de 275 MW **en 2017**
 - Projet de la production d'énergie électrique à partir de résidus de biomasse (Projet BIOVEA) (**en cours de mise en œuvre**)
 - Elaboration d'un Plan d'Actions Nationales sur les énergies renouvelables (PANER) et d'un Plan d'Actions Nationales sur l'efficacité énergétique (PANEE) en **2016**
 - Promotion du transport en commun : développement du transport lagunaire à Abidjan (3 sociétés de bateaux-bus : SOTRA, STL et AQUALINES).
 - Projet de construction de trois centrales photovoltaïques : **30 MW** à Touba, **30 MW** à Laboa et **25 MW** à Korhogo (**à venir**)
 - Projet de Train Urbain d'Abidjan (PTUA) (**à venir**)
 - Projet de promotion de transport électrique (e-mobility) (**à venir**)
- **Agriculture, Foresterie et autres Affectation des Terres (AFAT)**
 - Verdissement du Programme National d'Investissement Agricole deuxième génération (PNIA 2) **en 2017** par l'intégration des changements climatiques et des objectifs de développement durable sur la période 2017-2025 ;
 - Elaboration de la Stratégie Nationale REDD+ mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans le cadre de la REDD+ ont été faites **en 2017** ;

- Elaboration d'un Plan d'Investissement Forestier **en 2018** ;
 - Elaboration de la Stratégie nationale Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) **en 2019** ;
 - Projet Agriculture Zéro Déforestation (**en cours de soumission au Fonds Vert pour le Climat**) ;
 - Elaboration de la Nouvelle Politique Forestière **en 2019**.
- **Déchets**
 - Fermeture de la décharge d'Akouédo et création du Centre de Valorisation, d'Enfouissement et de Traitement (CVET) de Kossihouen pour la région d'Abidjan **en 2018**.
 - Projet d'Appui à la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans le secteur des déchets (**projet en cours depuis 2018**) par l'élaboration de deux documents de stratégies (compost et biogaz) ainsi que l'installation d'un biodigesteur pilote.
 - Développement et promotion des métiers de recyclage des déchets. A cet effet, un catalogue des métiers verts pour l'entreprenariat jeune est disponible.

2.4. Amélioration de la Gouvernance environnementale et climatique

L'amélioration de la gouvernance environnementale et climatique a été entreprise à travers des actions, notamment la :

- ♦ Création d'une Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC) en **août 2016** pour coordonner l'action climatique ;
- ♦ Conduite d'une étude de faisabilité pour la création d'une Agence Nationale Climat (**étude en cours**) ;
- ♦ Création d'une Commission Nationale de lutte contre les Changements Climatique (**décret en cours de soumission au cabinet du MINEDD**) ;
- ♦ Mise en place d'un Groupe d'Experts National sur l'Evolution du Climat (GENEC) (**étude en cours**) ;
- ♦ Elaboration d'une loi sur les changements climatiques (**étude en cours**) ;
- ♦ Elaboration d'un décret sur la vente des crédits-carbone (**en réflexion**) ;
- ♦ Elaboration d'un décret sur la notification des émissions des GES (**en réflexion**).

2.5. Renforcement des capacités de tous les acteurs

Dans le cadre du vaste programme de renforcement des capacités contenu dans cette feuille de route, des ateliers ont été organisés au niveau national avec toutes les parties prenantes sur les thématiques diverses. Nous pouvons citer entre autre la finance climatique (Fonds vert Climat, Fonds d'Adaptation, Fonds pour l'Environnement Mondial), les inventaires des gaz à effet de serre, la formulation des projets structurants, **le système de management Assurance Qualité/Contrôle Qualité des inventaires de gaz à effet de serre, les méthodologies d'élaboration des inventaires de gaz à effet de serre selon les lignes directrices du GIEC (2006) et le logiciel IPCC (2006), la contribution des NAMA à la mise en œuvre des CDN**

En outre, dans ce vaste projet de renforcement de capacités, il faut souligner la participation du MINEDD à de nombreux ateliers/séminaires/conférences aux niveaux international, régional et national sur les thématiques en lien avec les changements climatiques.

2.6. Participation de la Côte d'Ivoire aux COP (Bilans COP21, COP22, COP23, COP24 et COP25).

❖ *COP21 : 30 nov. - 12 déc. 2015 (Paris – France)*

Son enjeu était d'aboutir à l'adoption d'un premier **accord universel et contraignant** sur le climat qui prendra la suite du Protocole de Kyoto, à partir de 2020, afin de maintenir l'augmentation de la température globale en deçà de 2°C.

Pour ce faire, chaque pays a publié ses Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN, INDC en anglais) présentant ses efforts nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En tant que Pays partie à la Convention, la Côte d'Ivoire a participé activement à la CoP21 de Paris 2015 avec une délégation constituée de participants issues de la plupart des secteurs d'activités, composées comme suit :

- les institutions représentées par la Présidence, la Primature, l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Sociale ;
- les Ministères Techniques avec en tête de file le Ministère de Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère des Transports et le Ministère du Pétrole et de l'Energie ;
- Les Collectivités Territoriales avec le CCT/UEMOA, l'ARDCI, le District d'Abidjan, plusieurs Conseils Régionaux et l'UVICOCI ;
- Le Secteur Privé
- La Société Civile

Avant le démarrage officiel de la COP21, des activités sur l'accord de texte se sont déroulées au Bourget, du 23 au 29 novembre 2015 et le Point Focal National de la CCNUCC accompagné de nos négociateurs ont participé aux séances de travail du Groupe Africain visant à s'accorder sur les modalités d'organisation et les procédures à suivre pour une participation efficace aux négociations.

La cérémonie d'ouverture de la COP21 a été marquée par une intervention du Président de la République de Côte d'Ivoire qui a exposé les positions de la Côte d'Ivoire et a par la suite visité le stand de la Côte d'Ivoire aménagé sur le site du Bourget.

Durant les douze (12) jours qui ont suivi, la délégation ivoirienne, conduite par le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a mené différentes activités.

Au titre des Rencontres Bilatérales, le Ministre chargé de l'Environnement a rencontré la ***Présidente du Fonds Vert Climat, l'Ambassadeur Climat pour l'Afrique, la délégation américaine et le Ministre d'Etat Gabonais, facilitateur du Groupe Africain sur la thématique Finance.***

Par ailleurs, dans le cadre des rencontres relatives au mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), la Délégation ivoirienne a eu des séances de travail avec la Norvège et le Costa Rica.

Un accord a également été signé entre le Gouvernement ivoirien et le Centre et Réseau de Technologie Climatique (CRTC) pour l'amélioration de la gestion de la qualité de l'air dans le District d'Abidjan.

Au titre des visites de stands et d'entreprises, la délégation ivoirienne a visité les stands de structures spécialisées dans les énergies renouvelables. Il s'agit de ***Bouygues***, de ***Skypower***, de ***Sunna design*** et ***l'Usine CARBONEX***.

Au titre des réunions et séances de travail, le Ministre chargé de l'environnement a participé à :

- La Réunion avec le Président du Groupe Africains des Négociateurs et un administrateur africain du Fond Vert au stand de la Côte d'Ivoire ;
- Aux Réunions de la Conférence des Ministres Africain de l'Environnement (CMAE) ;
- la Réunion des Ministres Africains organisée sur Invitation du Ministre Jean Louis BOORLO.
- plusieurs séances de travail et de concertation à son initiative, avec des ministres francophones, des membres de la délégation des USA, des représentants de la Présidence de la COP au stand de la Côte d'Ivoire et ailleurs.
- à toutes les réunions de l'instance d'information et de décision ad'hoc dit « Comité de Paris ».

La Cote d'Ivoire a par ailleurs mené une offensive diplomatique pour la prise en compte de la lettre des Chefs d'Etat au Président Hollande dans l'accord climat.

Au titre des Panels et Conférences,

La délégation ivoirienne a organisé **un Side Event – Panel de la Côte d'Ivoire** sur le **Thème** : « Lutte contre les changements climatiques- Développement Durable et Emergence de l'Afrique ».

Elle a aussi pris part à différents sides events, portant sur diverses thématiques couvrant les domaines de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de l'implication et du rôle des femmes et des jeunes dans la lutte contre les changements climatiques, l'apport des solutions innovantes de la recherche.

Le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a également participé à des panels et/ou tables rondes sur les principales thématiques suivantes :

- lutter contre la pauvreté rurale tout en réduisant la déforestation ;

- l'érosion et l'adaptation dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest ;
- la Coopération ville/ Etat ; un levier essentiel face au défi climatique ; l'exemple de l'Afrique francophone » ;
- la résilience des paysages pour réduire la fragilité, les conflits et les migrations en Afrique.

Il a aussi participé à l'émission « *Ça vous regarde* » de LCF ainsi qu'au **Panel de l'Alliance Climat Air Pur**.

L'ACCORD DE PARIS

A l'issue de cette COP 21 qui a été prolongée d'une journée et après plusieurs journées et nuits de négociations, d'abord au niveau technique, puis ensuite au haut niveau politique à travers des plénières, des groupes de contact, des rencontres bilatérales et des réunions en format *indaba*, l'accord de Paris a été finalement adopté.

Cet accord est différencié, durable, dynamique, équilibré, et juridiquement contraignant. Il confirme l'objectif central, vital même, de contenir l'augmentation de la température moyenne de la terre bien en deçà de 2 degrés Celsius et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5 degré Celsius, ce qui permettrait de réduire significativement les risques.

Il accélère la transition et aide, tous les pays, à prendre le tournant d'un développement résilient et faiblement émetteur, fondé sur des modes de vie soutenables. Au-delà des strictes questions climatiques, ce texte adopté à Paris servira les grandes causes que sont la sécurité et la production alimentaires, la santé publique, la lutte contre la pauvreté, les droits essentiels et en fin de compte la paix.

Ainsi, de façon détaillée selon les principales thématiques de négociations, il ressort les points saillants suivants :

- ♦ Au niveau de l'**atténuation**, le texte de décision, en son point 23 du préambule, ainsi que le texte de l'accord, en son article 4, paragraphe 9, invite les Parties à communiquer leurs efforts ambitieux de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) tous les 5 ans. Par ailleurs, l'article 4, paragraphe 4 et 5, demande aux pays développés de prendre le lead en ce qui concerne les mesures d'atténuation et leur demande d'apporter un appui à la mise en œuvre de l'article 4 (atténuation) en accord avec les articles 9, 10 et 11 qui traitent respectivement du financement, du développement et transfert de technologies, et du renforcement des capacités.
- ♦ Au niveau de l'**adaptation**, le texte est assez favorable aux pays africains. En effet, le texte, en son article 7, paragraphe 1, 2, 3, 7 et 8, met l'accent sur l'importance de l'adaptation aux changements climatiques pour les pays

vulnérables qui subissent les effets néfastes des changements climatiques sans avoir suffisamment de ressources pour y faire face. De plus, cet article, en son paragraphe 9, demande à tous les pays d'élaborer et mettre en œuvre des plans et programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques.

- ◆ Au niveau du **financement**, le texte de l'accord, en son article 9, paragraphes 1 et 3, appelle les pays développés à faire face à leurs responsabilités historiques en apportant aux pays en développement, les ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre leurs stratégies bas-carbone et leurs plans d'adaptation. De plus, le texte de décision de l'accord de Paris, en son paragraphe 54, demande aux pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 et de réviser cette somme à la hausse à partir de 2025.
- ◆ Au niveau de la **mise au point et le transfert de technologies**, l'article 10 de l'accord de Paris, en son paragraphe 1, demande aux Parties de faire la mise en œuvre effective du transfert de technologie climatique afin d'améliorer la résilience et les actions d'atténuation. Cela comprend, tel que défini par le paragraphe 5, le renforcement des capacités et la mise à disposition de ressources financières.
- ◆ Au niveau des **pertes et dommages**, le texte, en son article 8, paragraphes 1, 3 et 4, reconnaît l'importance d'une prise en compte des questions de pertes et préjudices dans les négociations sur le climat et demande la mise en œuvre d'actions urgentes pour renforcer la coopération entre les Parties pour faire face à ce genre de situations. Néanmoins, le paragraphe 52 du texte de décisions stipule que « l'article 8 de l'accord ne peut donner lieu ni servir de fondement à aucune responsabilité ni indemnisation ».
- ◆ Au niveau du **renforcement des capacités**, l'article 11, paragraphe 1, prévoit une mise en œuvre pour renforcer les capacités et les aptitudes des pays en développement pour faire face aux changements climatiques. De plus, le paragraphe 72 du texte de décision de l'accord, prévoit la mise en place d'un Comité de Paris sur le renforcement des capacités afin de combler les gaps et les besoins des pays dans la mise en œuvre des initiatives de renforcement des capacités et encourager à d'autres efforts en faveur de ces pays en développement.
- ◆ Au niveau de la question de la **différenciation**, il est clairement visible dans les questions de responsabilités et d'efforts d'atténuation, la classification faite et demandant aux pays développés de prendre le lead (article 4). De même, le financement (article 9, paragraphes 1, 2 et 7) fait mention que les pays développés devront apporter un appui financier, notamment sur la mobilisation des 100 milliards de dollars / an, au pays en développement.

- ♦ Au niveau de la question de l'**ambition**, le préambule du texte de décision et l'article 2 (objectifs de l'accord), paragraphe 1a, mentionne clairement l'adoption de l'objectif 2°C et précise la poursuite des efforts de réduction afin de tendre vers les 1,5°C. De plus, le paragraphe 21 du texte de décision de l'accord, invite le Groupe Intergouvernemental des Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) à produire un rapport technique en 2018 sur les impacts d'un réchauffement climatique à 1,5°C.

Considérations générales :

- ♦ Un nouveau paragraphe en fin du préambule du texte de décision, fait ressortir, de façon paraphrasée mais correcte, la deuxième et la troisième proposition de texte à inclure dans l'accord voulue et signée, le 1^{er} décembre 2015, par les Chefs d'Etats africains. Ce paragraphe a été ajouté suite à la percée diplomatique faite par Monsieur le Ministre durant la nuit du 08 décembre 2015.
- ♦ Selon l'article 14, paragraphe 2, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord procède à son premier état des lieux mondial en 2023 et tous les cinq ans par la suite, sauf décision contraire de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord.

LES PERSPECTIVES POUR LA CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire a participé à cette COP21 avec des objectifs et des ambitions reflétés dans ses Contributions Prévues Déterminées au niveau National (INDC). En effet, notre pays entend réaliser des efforts de réduction et mettre en œuvre des actions d'adaptation qui devront nécessairement s'appuyer sur l'accord de Paris.

Ainsi, au regard des questions d'atténuation, il a été demandé aux pays de réviser leurs INDC avec plus d'ambition afin d'atteindre l'objectif de limiter le réchauffement global de la planète à 2°C voire 1,5°C. A cet effet, il est déjà prévu une révision et/ou une actualisation de ses INDC tous les cinq ans.

Au regard des questions d'adaptation, la Côte d'Ivoire a déjà entamé la préparation de son Plan National d'Adaptation (PNA) et le nouvel accord permet à tous les pays en développement de bénéficier du Fonds d'Adaptation pour la rédaction de leurs plans et stratégies nationales d'adaptation au changement climatique. Il convient de préciser, qu'avant cet accord, le Fonds d'Adaptation ne finançait que les Pays Moins Avancés (PMA) dans la préparation de leurs documents stratégiques sur l'adaptation.

Au regard des questions de financement, le texte de l'accord de Paris permet à tous les pays en développement, tels que la Côte d'Ivoire, de disposer d'une ressource de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, année plancher, avec une révision de cette cagnotte à partir de 2025. Ce financement ne met pas de priorité entre les projets

d'atténuation et ceux d'adaptation. A cet effet, la Côte d'Ivoire vient d'obtenir un appui financier de 300,000 dollars (soit environ 150 millions de Francs CFA), pour se préparer à capter ces fonds depuis le Fonds Vert pour le Climat. Il faut noter que pour l'instant seulement 6 à 10 milliards de dollars US sont disponibles au niveau du FVC.

Au niveau du transfert de technologies, la Côte d'Ivoire vient de signer son deuxième plan de réponse avec le Centre et Réseau de Technologies Climatiques (CRTC), pour la mise en œuvre d'un projet sur la qualité de l'air dans le District d'Abidjan.

Au regard de tout cela, pour la mise en œuvre de notre INDC, nous allons proposer ce qui suit :

- la création d'un Comité Interministériel des changements climatiques composé des ministères concernés présidé par le Premier Ministre et chargé de la mise en œuvre et du suivi des INDC (CICC) ;
- la mise en place d'un Secrétariat ancré au Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, chargé d'appuyer techniquement le CICC et d'élaborer une feuille de route claire calée sur le PND ;
- l'adoption de textes législatifs et réglementaires favorables à notre stratégie bas carbone et à la mise en œuvre de l'accord de Paris ;
- l'élaboration d'un Plan National d'Adaptation ;
- l'intégration effective des changements climatiques dans la planification nationale et locale ainsi que les politiques sectorielles.

En tout état de cause il faudrait avoir une vision claire de ce que nous envisageons pour la Côte d'Ivoire en termes de programmes d'atténuations et d'adaptation :

- l'élaboration dans le cadre de ces programmes, de Projets d'envergures, structurants, et faisant l'objet par avance d'études pointues qui les chiffrent. A ce niveau, il est indispensable de se donner les moyens d'avoir les compétences pour élaborer ces projets et les présenter dans les formats requis aux différents guichets qui sont ou seront ouverts à cet effet, notamment le Fond Vert pour le Climat.

❖ **COP22 : 07 nov. – 18 nov. 2016 (Marrakech – Maroc)**

La vingt-deuxième Conférence des Parties (COP22) sur le climat s'est tenue à Marrakech, au Maroc, du 07 au 18 novembre 2016, couplée à la douzième Conférence des Parties des Etats signataires du Protocole de Kyoto (CMP12) et à la première Conférence des Parties des Etats signataires de l'Accord de Paris (CMA1). Cette COP22, dite « COP de l'action », avait pour thème : « *l'atténuation aux effets du changement climatique et l'innovation en matière d'adaptation* ». Elle a pris le relais

de la COP21 au cours de laquelle des avancées importantes ont été enregistrées. A travers cette vingt-deuxième Conférence des Parties (COP22), le monde entier s'est fixé comme objectif de développer des outils opérationnels pour concrétiser les différents axes retenus dans l'Accord de Paris sur le climat, notamment ceux qui ont trait à l'adaptation, à l'atténuation, à la transparence, à l'ambition, au transfert de technologies, au renforcement des capacités, à la mobilisation des ressources financières et aux pertes et préjudices.

En tant que Pays partie à la CCNUCC, la Côte d'Ivoire a participé activement à la COP22 de Marrakech 2016 avec une délégation constituée de participants issues de la plupart des secteurs d'activités et composées comme suit :

- ◆ des institutions représentées par la Présidence de la République, la Primature, l'Assemblée Nationale et le Conseil Économique et Social ;
- ◆ des différents Départements Ministériels, des Centres de Recherches et des Structures Etatiques ;
- ◆ des Collectivités Territoriales ;
- ◆ du Secteur Privé ;
- ◆ des Organisations de la Société Civile et des médias.

Avant le début officiel de la COP22, des réunions préparatoires sur les textes de négociations se sont tenues au Palais des Congrès de Marrakech, au Maroc, du 03 au 06 novembre 2016 où le Point Focal National de la CCNUCC accompagné de nos négociateurs ont participé aux échanges du Groupe Africain (03 et 04 novembre 2016) et du groupe des G77 plus la Chine (05 et 06 novembre 2016). Ces réunions préparatoires, encore appelées groupes de contacts, ont eu pour objectif de s'accorder sur les points critiques et les « lignes rouges » à ne pas franchir durant les négociations de cette COP22.

A l'issue de ces réunions préparatoires, la cérémonie d'ouverture de la COP22, qui a eu lieu le 07 novembre 2016, a été marquée par les interventions suivantes :

- ◆ La Présidente de la COP21/CMP11, **Madame Ségolène Royal**, a ouvert la COP22 en rapportant que 100 pays ont signé l'Accord de Paris et en appelant les Parties à la CCNUCC restantes à le ratifier avant la fin 2016. Qualifiant la COP22 de «COP Africaine », elle a appelé à la justice climatique pour le continent.
- ◆ La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, **Madame Patricia Espinosa**, a souligné que la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris n'est pas acquise, et a pointé le besoin : de soutenir l'adaptation; de développer le mécanisme de pertes et préjudices; et d'établir un niveau de financement prévisible capable de catalyser un développement sobre en émissions de CO₂.
- ◆ Le Président du GIEC, **Monsieur Hoesung Lee**, a relayé le « très actif » programme de travail du GIEC qui viendra soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur des bases scientifiques, en signalant notamment

l'approbation des grandes lignes du rapport spécial sur un réchauffement planétaire de 1,5°C, comme la COP21 l'avait demandé.

- ◆ Évoquant les célèbres jardins de Marrakech, le Maire de la ville, **Monsieur Mohammed Larbi Belcadi**, a évoqué les efforts déployés par la cité pour protéger l'environnement, notamment avec des zones vertes et des projets en faveur de l'efficacité énergétique, ainsi que son engagement pour une COP réussie qui conduise à des solutions concrètes.

Suite à cette cérémonie d'ouverture de la COP22/CMP12/CMA1, l'assemblée a procédé à l'élection du bureau. Ainsi, **Monsieur Salaheddine Mezouar, Ministre des Affaires Etrangères du Maroc, a été élu Président de la COP22/CMP12 par acclamation**. Souhaitant aux délégués la bienvenue dans la « ville rouge », il a déclaré que la conférence symbolise l'engagement du continent entier sur l'action climatique. Félicitant les pays pour la prompte entrée en vigueur de l'Accord de Paris, il a appelé à prendre appui sur cette dynamique pour donner de la tangibilité à l'Accord et pour « parachever les mécanismes de soutien ».

Pendant les 12 jours des négociations sur le climat qui ont succédé à cette cérémonie d'ouverture, plusieurs événements ont eu lieu sur les stands des délégations. Ainsi, l'animation du stand de la Côte d'Ivoire, d'une superficie de 150m², a été marquée par des visites régulières de nombreux participants étrangers et ivoiriens qui ont pu apprécier les initiatives de l'ensemble des parties prenantes (structures publiques et parapubliques, secteur privé, collectivités territoriales, société civile) engagées dans la lutte contre les changements climatiques.

La particularité de la participation de Côte d'Ivoire à la COP 22 réside dans l'organisation de panels et de rencontres ainsi que dans la formalisation de partenariats.

En effet, du Mardi 08 au Jeudi 17 novembre, la salle de conférences et la salle de réunion du stand de la Côte d'Ivoire ont enregistré :

- ◆ 18 panels sur des thématiques relatives à des actions d'adaptation, d'atténuation, de financement et d'innovation technologique ;
- ◆ 7 signatures de partenariats ;
- ◆ 1 réunion des Ministres chargés de l'Environnement de la CEDEAO en présence des hauts responsables du Fonds Vert pour le Climat (FVC) ;
- ◆ 1 réunion du programme de Biodiversité et Changement Climatique en Afrique de l'Ouest (WABICC) qui est une initiative de l'USAID ;
- ◆ 1 réunion sur le programme de Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) ;
- ◆ La visite du stand de la Côte d'Ivoire par SEM. le Président de la République.

Au titre des panels :

Ce sont, au total, plus de **870 participants** qui ont été enregistrés, soit une moyenne de 48 participants par panel. Les thématiques abordées ont concerné les énergies renouvelables, l'agriculture, la foresterie, les opportunités de financement, les villes durables, la gestion de l'environnement côtier et le genre. Au cours de ces panels, les communications ont été de très bonne qualité et les participants, qui ont manifesté un grand intérêt, ont fait des contributions très constructives. On peut retenir l'appel à la synergie d'action entre les différentes parties prenantes nationales, la nécessité d'un renforcement de capacités pour l'élaboration de projets structurants bancables et éligibles aux différents guichets climatiques tels que le Fonds Vert et les Fonds d'Adaptation, la création d'un cadre de concertation nationale pour l'action climatique, la création d'un Fonds National pour le Climat et l'instauration d'une semaine climatique en Côte d'Ivoire.

Au titre des partenariats :

Au titre des partenariats, **sept (07) accords** ont été signés sous forme de protocole, de convention et d'adhésion entre l'Etat de Côte d'Ivoire et des partenaires internationaux lors de cette COP22. Parmi les signataires ivoiriens figurent le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (02), le Ministère du Pétrole et de l'Energie (01), la SODEFOR, structure sous-tutelle du Ministère des Eaux et Forêts (01) et l'Association Ivoirienne des Energies Renouvelables (03).

Au titre de la réunion des Ministres en charge de l'Environnement de la CEDEAO :

La réunion des Ministres de l'Environnement chargés de la CEDEAO, initiée par Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, s'est déroulée le Dimanche 13 novembre 2016 dans la salle de conférence du stand. Les discussions ont porté sur le Fonds Vert Climat et la mise en place de l'Organisation Ouest Africaine de l'Environnement et du Développement Durable (OOAEDD). A cette rencontre, a pris part M. Ousseynou Nakoulima, Directeur de la Programmation Pays du Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Au titre de la visite du stand de la Côte d'Ivoire par Son Excellence Monsieur le Président de la République :

Le point culminant des activités a été la visite de Son Excellence Monsieur le Président Alassane OUATTARA sur le stand de la Côte d'Ivoire. Accompagné des Ministres chargés de l'Agriculture, du Pétrole et de l'Energie, des Eaux et Forêts et du Transport, le Président a été accueilli par Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et de nombreux participants ivoiriens en liesse. Après le Mot de bienvenue du Ministre Rémi ALLAH-KOUADIO, un film institutionnel, présentant l'engagement de la Côte d'Ivoire à la lutte contre les changements climatiques, a été présenté à Son Excellence Monsieur le Président de la République. Il a par la suite

pris la parole pour féliciter Monsieur le Ministre de l'Environnement et l'ensemble des participants pour leur grande mobilisation à cette COP 22, tout en réaffirmant l'engagement de la Côte d'Ivoire à lutter contre les effets pervers des changements climatiques. Il s'est par la suite prêté aux questions des journalistes.

Au titre des visites de stands et d'entreprises :

La délégation ivoirienne a visité les stands des autres délégations africaines situés dans la zone bleue dite « zone onusienne » et de certaines structures dans la zone verte qui est une zone d'innovations réservée au grand public et aux organisations de la société civile.

Au titre du Segment de Haut Niveau (HLS) :

Ayant débuté dans l'après-midi du Mardi 15 novembre 2016 dans la salle plénière de la zone bleue, les déclarations des pays, à l'occasion du Segment de Haut Niveau (HLS), ont été l'un des faits les plus marquants de ce sommet des Nations Unies sur le climat. Ces déclarations se sont poursuivies jusqu'à la matinée du Jeudi 17 novembre 2016.

Intervenant à la 8^e position, le Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA a rappelé les objectifs de développement et la stratégie bas carbone de la Côte d'Ivoire, en mettant en exergue certaines actions dans les secteurs prioritaires pour l'atténuation et pour l'adaptation tels que l'agriculture et l'énergie.

Au titre des décisions majeures adoptées lors de la COP22/CMP12/CMA1 :

La COP22 a été ce qu'elle devait être, une COP d'action qui a accéléré les progrès réalisés dans le cadre de l'Accord de Paris au niveau de la finance, de nouvelles initiatives, de l'ambition et de la solidarité entre les nations et les continents.

Parmi les nombreuses nouvelles annonces et initiatives lancées figurent des mesures de soutien de plusieurs milliards et de plusieurs millions de dollars pour les technologies propres, le renforcement des capacités pour rendre compte des plans d'action sur le climat, et des initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau dans les pays en développement.

Dans sa décision finale, les signataires de l'Accord de Paris "décident de conclure le programme de travail engagé par l'Accord de Paris aussi tôt que possible", mais "au plus tard" lors de la COP24, soit en 2018, qui se tiendra en Pologne. Elle donne mandat aux présidences de la COP 22 (le Maroc) et la COP 23 (qui sera assurée par Fidji à Bonn, en Allemagne) pour organiser des discussions "informelles" dès mai 2017.

C'est donc la principale décision de cette COP 22 que de respecter la feuille de route de l'Accord de Paris dont l'article 20 "*décide d'organiser un dialogue de facilitation entre les Parties pour faire le point en 2018 des efforts collectifs déployés par les*

Parties en vue d'atteindre l'objectif à long terme énoncé au paragraphe 1 de l'article 4 de l'Accord", c'est-à dire de "contenir l'élévation des températures en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation à 1,5°C" par "le plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais".

Les entreprises, les investisseurs, les villes et les gouvernements locaux ont également formulé de nouveaux engagements en matière de changement climatique, venus s'ajouter aux milliers déjà annoncés en amont et pendant la conférence sur le climat à Paris l'année dernière.

Tard dans la nuit du 18 au 19 novembre, l'assemblée des 197 délégations à la COP 22 a adopté les principaux textes proposés par la présidence marocaine à l'issue de ces deux semaines de conférence. Ainsi, l'Accord appelle à un renforcement important de la transparence de l'action, y compris en ce qui concerne la mesure et la comptabilisation des réductions d'émissions, la mise à disposition de financements climatiques et le développement et le transfert de technologies.

Il comprend également des travaux de conception de communication pour l'adaptation, principal vecteur de l'Accord de Paris pour partager les efforts individuels d'adaptation et les besoins d'appui.

Au titre des progrès accomplis par les Gouvernements dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris :

Les gouvernements ont fait des progrès dans des domaines clés de l'action climatique, dont les financements en faveur du climat, l'adaptation, le renforcement des capacités, la technologie et la réactivité aux questions de genre. Voici un aperçu :

♦ *Financements climatiques :*

- Les pays ont promis plus de 81 millions de dollars au Fonds pour l'adaptation, dépassant ainsi son objectif pour l'année.
- Les pays se sont engagés à verser plus de 23 millions de dollars au Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CTCN, selon le site en anglais), qui soutient les pays en développement en matière de développement et transfert des technologies climatiques. En tant qu'entité de mise en œuvre du Mécanisme Technologique, le CTCN est une institution clé pour permettre aux pays de réaliser leurs engagements en vertu de l'Accord de Paris.
- Le Fonds vert pour le climat (GCF, selon le sigle en anglais) a annoncé l'approbation des deux premières propositions de formulation de plans nationaux d'adaptation, pour le Libéria hauteur de 2,2 millions de dollars et pour le Népal à hauteur de 2,9 millions de dollars. Il est attendu que 20 autres propositions de pays soient bientôt approuvées, bénéficiant chacune d'un maximum de 3 millions de dollars.

- Globalement, le GCF est sur la voie de l'approbation 2,5 milliards de dollars à allouer aux projets.
- ♦ *Adaptation :*
 - L'initiative Adaptation de l'Agriculture Africaine (3A), qui regroupe 27 pays participants dont la Côte d'Ivoire, a montré comment l'eau, le sol, la gestion des risques climatiques, le financement des petits agriculteurs et les Objectifs de développement durable (ODD) sont traités avec un objectif global d'avancement de l'adaptation.
- ♦ *Pertes et préjudices :*
 - Un nouveau cadre quinquennal au sein du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices (WIM, selon le sigle en anglais) traitera des impacts qui ne sont pas pris en compte par l'adaptation planifiée, y compris le déplacement, les migrations et la mobilité humaine ainsi que la gestion globale des risques.
- ♦ *Renforcement des capacités :*
 - Une autre climatique accélérée s'est manifestée par la mise en œuvre, par les pays, du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Il contribuera à renforcer les capacités en matière d'action climatique dans les pays en développement. Les membres du comité ont été élus et les travaux seront entrepris en mai 2017.
- ♦ *Technologie :*
 - Au cours de la COP 22, les gouvernements ont appris qu'en 2016, plus de 30 projets de réduction des émissions avec des objectifs de transfert de technologie ont été approuvés par le FEM, bénéficiant de 188,7 millions de dollars en financement du FEM et 5,9 milliards de dollars de cofinancement.
- ♦ *Questions du genre :*
 - Quinze ans après la première décision sur la question des femmes et du genre dans le cadre de la CCNUCC à la COP7 Marrakech, les gouvernements ont franchi une nouvelle étape importante vers la réalisation de leurs objectifs en matière d'égalité des sexes et de politique climatique sensible au genre, en acceptant un programme de travail élargi qui comprend, entre autres, la société civile et les entreprises du secteur privé.

❖ **COP23 : 06 nov – 17 nov. 2017 (Bonn – Allemagne)**

La vingt-troisième Conférence des Parties (CoP23) sur le climat s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 06 au 17 novembre 2017, couplée à la treizième Conférence des Parties (CMP13) des Etats signataires du Protocole de Kyoto et à la deuxième Conférence des Parties (CMA1.2) des Etats signataires de l'Accord de Paris. Cette

COP23 s'est inscrite dans la poursuite des actions concrètes pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le processus d'établissement de l'Accord de Paris, appelé « Programme de travail », a été l'un des enjeux majeurs de la Conférence des Parties. Cette rencontre était dédiée à la rédaction du manuel de mise en place de l'Accord de Paris que la communauté internationale doit formaliser avant décembre 2018. En outre, un Plan d'Action concernant le financement de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans chaque pays a été défini avec la Banque Mondiale et a été mis sur la table des négociations au cours de cette COP23.

Cette vingt troisième Conférence des Parties (COP23) sur le Climat a réuni du 06 au 17 novembre 2017, à Bonn, entre 15 et 20 mille participants venus des 196 pays membres de la CCNUCC.

Au plan national, sur plus de 700 demandes d'accréditations reçues par le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, ce sont 543 personnes qui ont pu obtenir l'accréditation dont 178 personnes ont pu effectivement effectuer le déplacement à Bonn constituant ainsi la délégation ivoirienne à cette conférence, en Allemagne. Cette délégation conduite par Madame Anne Désirée OULOTO, Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable était composée de participants issus de la plupart des secteurs d'activités. Il s'agit :

- ♦ **des Institutions de la République** (Assemblée Nationale ; Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ; Primature ; Ambassade de Côte d'Ivoire en Allemagne) avec un effectif de **23 personnes** soit 12,92% des participants ;
- ♦ **des Ministères Techniques** (Ministères de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; Ministère des Eaux et Forêts ; Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ; Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste ; Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ; Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; Ministère des Transports ; Ministère du Plan et du Développement ; Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme) : avec un effectif de **69 personnes** soit 38,76% des participants ;
- ♦ **des Collectivités Territoriales** : (Assemblée des Régions et District de Côte d'Ivoire ; Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro ; Conseils Régionaux de Kabadougou, du Gbôklê, de Béré, du Sud-Comoé, du Gontougo ; l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire) avec un effectif de **44 personnes** soit 24,72% des participants ;
- ♦ **du Secteur Privé** (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire ; Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ; RMG Côte d'Ivoire) avec un effectif de **19 personnes** soit 10,67% des participants ;
- ♦ **des Organisations de la Société Civile** (les ONG FIPE ; Planète verte 365 Jours ; Global Garden ; Page verte) avec un effectif de **18 personnes** soit 10,11% ;

- ♦ **des Médias** (Fraternité Matin ; Soir Infos ; RTI) avec un effectif de **5 personnes** soit 2,81% des participants.

La prise en charge des 178 personnes de la délégation ivoirienne a été faite sur deux types de budgets à savoir : le Budget de l'Etat et le Budget hors Etat. Ainsi on a :

- ♦ **Sur le Budget de l'Etat :**

- Budget des Ministères Techniques : 23 personnes pour un montant de cinquante-cinq millions cent cinquante-trois mille huit cent francs (55 153 800 FCFA);
- Budget des Institutions de la République : 23 personnes ;
- Budget des Collectivités Territoriales : 44 personnes.

- ♦ **Sur le Budget hors Etat :**

- Budget du secteur Privé : 19 personnes ;
- Budget des Partenaires Techniques et Financiers : 46 personnes ;
- Budget des Organisations de la Société Civile : 18 personnes.

Avant le début officiel de la COP23, **des réunions préparatoires sur les textes de négociations** se sont tenues au siège de la Convention en Zone Bula, à Bonn, du 29 octobre au 03 novembre 2017 où le Point Focal National de la CCNUCC accompagné de nos négociateurs ont participé aux échanges du Groupe Africain (31 octobre et 01 novembre 2017) et du groupe des G77 plus la Chine (02 et 03 novembre 2017). Ces réunions préparatoires, encore appelées groupes de contacts, ont eu pour objectif de **s'accorder sur les points critiques et les « lignes rouges »** à ne pas franchir durant les négociations de la COP23.

Au titre de la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la COP23, qui a eu lieu le lundi 06 novembre 2017, a été marquée par plusieurs interventions comme il suit:

- ♦ le Président de la COP 22/CMP 12, **Monsieur Salaheddine Mezouar**, du Maroc, a ouvert la COP23 par les remerciements à l'égard de nos hôtes, pour leur chaleureuse générosité, leur affable hospitalité et l'efficacité logistique qu'ils ont déployée pour offrir les meilleures conditions de confort et de travail. Il a invité tous les pays à agir résolument dans cette période pré 2020, par principe de solidarité, d'efficacité et d'efficacité pour l'atteinte de notre ambition collective et irréversible pour le climat et le développement durable.
- ♦ le Président de la COP 23/CMP13, **Monsieur Frank Bainimarama, Premier Ministre Fidjien**, a signifié que le besoin d'urgence est évident car notre monde est en détresse face aux phénomènes météorologiques extrêmes causés par le changement climatique. Il a exhorté les participants à utiliser les deux prochaines semaines et les prochaines COP à venir avant 2020, pour trouver les moyens de mise en œuvre de l'Accord de Paris et de faire progresser l'ambition et le soutien à l'action afin d'atteindre l'objectif le plus ambitieux de

l'Accord de Paris, celui de plafonner la température moyenne mondiale à 1,5 degré Celsius par rapport à l'âge pré-industriel.

- ◆ la Secrétaire Exécutive de la CCNUCC, **Madame Patricia Espinosa**, qui a fait l'historique de l'Accord de Paris qui en un temps record, a été ratifié par 169 pays, ce qui nous permet d'aller de l'ère de l'espoir à l'ère de la mise en œuvre, tout en soulignant qu'avec l'Accord de Paris, nous avons un chemin clair pour véritablement lutter contre le changement climatique. Vu l'urgence due aux effets néfastes des changements climatiques sur les populations, elle a rappelé que nous n'avons plus le luxe du temps mais nous devons agir maintenant.
- ◆ le Président du GIEC, **Monsieur Hoesung Lee**, a relayé le « très actif » programme de travail du GIEC qui viendra soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur des bases scientifiques, en signalant notamment l'approbation des grandes lignes du rapport spécial sur un réchauffement planétaire de 1,5°C, comme la COP21 à la CCNUCC l'avait demandé.
- ◆ le Maire de la Cité de Bonn, **Monsieur Ashok-Alexander Sridharan**, a présenté les efforts consentis par les autorités de Bonn pour faire de cette cité la capitale mondiale de la durabilité et de la protection du climat. Il a rappelé que le changement climatique menace plus que jamais l'humanité, cela affecte chacun d'entre nous d'où la lutte contre ce fléau doit commencer au niveau local.

Suite à cette cérémonie d'ouverture de la COP23/CMP13/CMA1.2, l'Assemblée a procédé à l'élection du bureau. Ainsi, **Monsieur Frank Bainimarama**, le Premier ministre fidjien, a été élu **Président de la COP 23/CMP 13 par acclamation**. Souhaitant aux délégués la bienvenue à Bonn, il a déclaré que « **la demande collective au monde est qu'il maintienne le cap fixé à Paris** » avec l'Accord adopté fin 2015 contre le réchauffement planétaire. Aussi a-t-il insisté sur le besoin d'agir urgemment car « notre monde souffre d'événements extrêmes provoqués par le changement climatique. (...) Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour faire marcher l'Accord de Paris ».

Au titre des activités de la délégation ivoirienne

Pendant les 12 jours des négociations sur le climat qui ont succédé à la cérémonie d'ouverture, les activités sur le stand de la Côte d'Ivoire située en zone Bula, d'une superficie de 100m², ont été marquées par les side event, les rencontres B to B, les tables rondes, l'animation du stand par les structures publiques et parapubliques, le secteur privé, les collectivités territoriales et la société civile, engagés dans la lutte contre les changements climatiques. La délégation a participé à des activités hors du stand de la Côte d'Ivoire également, notamment en zone Bonn, à travers la visite des stands des autres délégations, l'organisation de side events ainsi que la participation à d'autres side events.

La particularité de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP23 était la mobilisation des ressources techniques et financières pour la mise en œuvre de projets concrets dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Ainsi, du lundi 06 au vendredi 17 novembre 2017, les deux salles de réunion et la salle de B to B du stand de la Côte d'Ivoire ont enregistré plusieurs activités :

- **Au niveau des rencontres Business to Business (B to B) :** plusieurs projets ont fait l'objet de séance de travail. Il s'agit entre autres, du projet « Agroforesterie du PNOP » ; PROCARBOOH (vulgarisation des foyers améliorés et combustibles alternatifs) ; du projet un (1) producteur, un (1) hectare de forêt ; du projet Climate City en Côte d'Ivoire ; du projet GRAND-BASSAM ville durable et du Projet Cocody cité verte puits de carbone. De plus, des recherches de partenariats et des discussions sur le processus du Plan National d'Adaptation (PNA) ont eu lieu, de même que des échanges sur la mise en œuvre de l'action pour l'autonomisation climatique (ACE) et le mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire.

De ces sujets abordés ci-dessus, plusieurs promesses et acquis ont été obtenus par les structures ivoiriennes.

- **Au niveau de l'animation du Stand :** un programme a été arrêté de sorte à permettre aux structures d'exposer sur leurs acquis en matière de climat. Ceci à travers des brochures, des kakemonos, des films et autres. Des gadgets (Tee-shirts, Polos, Clés USB, Porte-clés) ont également été distribués aux visiteurs et invités.

- **Au niveau des side events organisés hors du stand de la Côte d'Ivoire :** certaines activités ont été organisées hors du stand de la Côte d'Ivoire, notamment en Bonn zone, en vue de faire connaître les actions nationales de lutte contre les changements climatiques. A titre d'exemple, le Ministère en charge de l'Environnement, a co-organisé sur le pavillon de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) plusieurs side events portant sur :

- le Niveau d'émission de référence des forêts de la Côte d'Ivoire;
- le projet pilote REDD+ dans la région de la Mé en mettant un accent sur les actions innovantes pour enrayer la déforestation dans le domaine rural de Côte d'Ivoire;
- la stratégie nationale REDD+ et la politique de réhabilitation des forêts co-animée par les Ministres chargés de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

- **Au niveau des activités du Chef de la Délégation ivoirienne :** le Chef de la Délégation a participé à des rencontres et réunions de haut niveau pour le compte de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de :
 - la rencontre d'échanges avec le Fonds Vert pour le climat (FVC) sur le projet Agriculture Zéro déforestation ;

- la rencontre avec la structure dénommée « Responding to Climate Change (RTCC) » sur le forum international de la finance climatique prévu à Abidjan en février 2018 ;
- la Rencontre avec le Directeur du Centre et Réseau de Technologies Climatiques (CTCN) de la CCNUCC ;
- l'Intervention de Madame le Ministre au Carbon Pricing Leadership, précédée d'une rencontre avec la Ministre Canadienne de l'Environnement ;
- la Participation à la réunion consultative de la Conférence des Ministres Africains en charge de l'Environnement (CMAE);
- la participation au segment de haut niveau de la COP 23 avec la lecture de la déclaration Pays ;
- l'animation d'un point de presse sur les acquis de la Côte d'Ivoire à la COP 23.

Au titre du Segment de Haut Niveau (HLS)

Ayant débuté dans l'après-midi du Mercredi 15 novembre 2017 dans la salle plénière New York en zone Bula, les déclarations des pays, à l'occasion du Segment de Haut Niveau (HLS), ont été l'un des faits les plus marquants de ce sommet des Nations Unies sur le climat. Ces déclarations se sont poursuivies jusqu'à la soirée du Jeudi 16 novembre 2017.

Intervenant à la 40^{ème} position, le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire, Madame Anne Désirée OULOTO a rappelé que son pays entend maintenir ses ambitions de développement sobre en carbone par la mise en œuvre de sa stratégie bas carbone, présentée lors de la COP21. Elle a ensuite exhorté la communauté internationale à plus d'engagement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue de contenir le réchauffement climatique en deçà de 2° Celsius, voire de 1,5° Celsius à l'horizon 2100. Elle a aussi rappelé l'importance d'une conjugaison des efforts de tous et de chacun, de même que la prise en compte des priorités des uns et des autres. Elle a insisté sur l'engagement des pays développés à mobiliser 100 milliards de dollars par an, d'ici à 2020, en faveur des pays en développement, qui doit demeurer un élément central, tout en indiquant que la mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire, nécessitera la mobilisation d'importantes ressources financières.

Au titre des négociations sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris

La vingt troisième Conférence des Parties (COP23) sur les changements climatiques s'est inscrite dans la poursuite des actions concrètes et des négociations des mécanismes de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, relativement à l'atténuation, l'adaptation, le financement, le renforcement des capacités, le rehaussement de l'ambition, la transparence dans l'action, les mécanismes de marché et non-marché, le développement et le transfert de technologies climatiques, et la question du bilan mondial qui sera établi en 2018. L'équipe de négociateurs ivoiriens

a participé aux différents travaux. Les décisions arrêtées par la COP23 sont entre autres :

- **Au niveau du programme de travail sur l'Accord de Paris** : la COP23 décide de superviser et d'accélérer l'achèvement du programme de travail au titre de l'Accord de Paris à sa vingt-quatrième session (décembre 2018).

- **Au niveau du renforcement de l'ambition avant 2020** : il est demandé aux Parties au Protocole de Kyoto qui n'ont pas encore ratifié l'amendement de Doha de le faire et de soumettre d'ici le 1er mai 2018 à la CCNUCC les informations supplémentaires sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en renforcement de l'ambition pré-2020;

- **Au niveau de la finance** : la COP23 engage des pays développés à mobiliser effectivement les 100 milliards de dollars US d'ici 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement. La COP appelle à aider les pays en développement à évaluer leurs besoins et priorités y compris les besoins en matière de technologies et de renforcement des capacités. Par ailleurs, en 2018, sera organisé par la présidence de la COP et la CCNUCC, un dialogue ministériel de haut niveau sur l'accès au financement climatique.

- **Au niveau du renforcement des capacités** : les Parties visées à l'annexe II de la Convention et les autres Parties sont invitées à s'investir davantage dans le renforcement des capacités des pays en développement et à économies en transition. A cet effet, certaines institutions telles le Fonds pour l'Environnement Mondial sont appelées à appuyer ce renforcement de capacités.

- **Au niveau des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA)** : les Parties sont invitées à continuer de fournir des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA, les meilleures pratiques, les enseignements tirés, les lacunes et les besoins.

- **Au niveau du Transfert de technologies** : la COP23 attend que soient promues aussi les technologies endogènes, y compris des connaissances des communautés locales et des peuples autochtones et de l'équilibre entre adaptation et atténuation.

- **Au niveau du genre** : la COP23 a adopté un plan d'action sur le genre.

- **Au niveau des nouvelles initiatives lancées et des financements annoncés** : la COP23 a été le lieu de lancement de nouvelles initiatives et des promesses de financements qu'il conviendra de capitaliser rapidement. Il s'agit entre autres :

- du lancement par le Fonds Vert pour le Climat, d'une nouvelle procédure simplifiée d'approbation des projets ;
- du lancement d'un nouveau programme du Secrétariat de Intra-ACP pour l'assistance technique des pays de l'ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) dans la lutte contre les changements climatiques ;
- du lancement du Centre d'Excellence Mondial sur l'Adaptation au Climat, *en anglais* The Global Centre of Excellence on Climate Adaptation (GCECA) ;
- de la contribution supplémentaire de cinquante (50) millions d'euros annoncés par l'Allemagne au profit du Fonds pour l'adaptation ;
- du lancement du partenariat mondial « InsuResilience » pour le financement des risques climatiques et les solutions d'assurance avec une contribution initiale de l'Allemagne qui a alloué quinze (15) millions d'euros pour le financement des activités.

Au titre des acquis de la Côte d'Ivoire

Plusieurs acquis dont des accords de coopération et conventions ont été signés par différentes structures à cette COP23. Il s'agit, entre autres, de:

- la signature d'une convention avec les chocolatiers par le Ministère des Eaux et Forêts ;
- la signature d'une convention par le MINSEDD en vue de l'organisation d'un forum international sur la finance climatique à Abidjan en février 2018 ;
- la signature d'une convention entre le MINSEDD et le Secrétariat Exécutif de la Convention des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage sur les requins et rapaces ;
- la signature d'Accord de partenariat entre l'ARDCI, le District de Yamoussoukro et le R20 (Regions of Climate Action) sur le traitement des déchets ménagers ;
- la signature d'un Accord de partenariat entre le R20, l'ARDCI et le Conseil régional du Lôh-Djiboa sur l' « aménagement d'une forêt régionale » ;
- la soumission, par la Côte d'Ivoire au secrétariat de la CCNUCC, du Mécanisme des Bénéfices Basés sur l'Adaptation (il s'agit d'un modèle financier d'intégration du secteur privé dans l'adaptation aux changements climatiques).

❖ COP24 : 02 – 15 déc. 2018 (Katowice – Pologne)

La vingt-quatrième Conférence des Parties (COP24) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'est tenue à Katowice, en Pologne, du 02 au 15 décembre 2018. Cette COP24 s'est déroulée simultanément avec la quatorzième Conférence des Parties (CMP14) des Etats signataires du Protocole de Kyoto et la troisième partie de la première Conférence des Parties des Etats signataires de l'Accord de Paris (CMA1.3). Cette COP24, avait pour thème : « **changing together** » (changeons ensemble). A travers cette vingt-quatrième

Conférence des Parties (COP24), le monde entier s'est fixé comme objectif de développer des outils opérationnels pour concrétiser les différents axes retenus dans l'Accord de Paris sur le climat, notamment, ceux qui ont trait à l'adaptation, à l'atténuation, à la transparence, au transfert de technologies, au renforcement des capacités, à la mobilisation des ressources financières et aux pertes et préjudices.

En tant que Pays Partie à la CCNUCC, la Côte d'Ivoire a participé activement à la COP24 de Katowice, avec une délégation constituée de l'ensemble des parties prenantes. Sur les **327 personnes** qui ont été accréditées, la COP24 a vu la participation effective de **117 personnes** dont les Ministres de l'Environnement et du Développement Durable, **Monsieur Joseph Séka SEKA**, des Eaux et Forêts, **Monsieur Alain Richard DONWAHI**, et de la Santé et de l'Hygiène Publique, **Monsieur Aouélé AKA**. La délégation ivoirienne était composée des représentants :

- ◆ d'Institutions de la République représentées par la Primature, l'Assemblée Nationale, le Sénat et l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Allemagne ;
- ◆ de différents départements ministériels, des centres de recherches et des Structures Etatiques représentés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), la Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM), l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables (MPEER), le Ministère du Plan et du Développement (MPD), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS) ;
- ◆ des Collectivités Territoriales représentées par l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), le District Autonome de Yamoussoukro, les Conseils Régionaux du Béré, du Sud-Comoé et du Hambol ;
- ◆ du Secteur Privé représenté par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), le FIRCA et APROMAC ;
- ◆ des Partenaires Techniques et Financiers représentés par le PNUD, ONU Environnement et le FEM ;
- ◆ des Organisations de la Société Civile représentées par la Fédération des Réseaux et Association de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable (FERAEEDD), l'ONG Page Verte, La Fondation Magic Système, ONG Femme de Salem, Fondation Cœur Vert, Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-CI), Global Garden Organisation et ONG My Dream of Africa ;
- ◆ des Médias représentés par la RTI, Fraternité Matin, Radio CI et l'Organisation des Journalistes Professionnels de Côte d'Ivoire (OJPCI).

Avant le début officiel de la COP24, des réunions préparatoires sur les textes de négociations se sont tenues, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2018, où le Point Focal National de la CCNUCC, accompagné des négociateurs ivoiriens ont participé aux échanges du Groupe des Négociateurs Africains dit Groupe Africain, du 28 et 29 novembre 2018 d'une part, et à ceux du groupe des soixante-dix-sept pays en développement plus la Chine (G77 plus la Chine), du 30 novembre au 1^{er} décembre 2018 d'autre part. Ces réunions préparatoires, encore appelées « **groupes de contacts** », ont eu pour objectif de s'accorder sur les points critiques et les « lignes rouges » à ne pas franchir durant les négociations de la COP24.

Positions de la Côte d'Ivoire

La position de la Côte d'Ivoire lors des COP sur les changements climatiques est celle de l'Afrique. Cependant, une attention particulière a été accordée aux thématiques suivantes.

♦ Au niveau des finances

La position ivoirienne se résume comme suit :

- veiller au respect par les pays développés de l'engagement de 100 milliards de dollars US par an ;
- exhorter les États membres à ratifier l'amendement de Doha ;
- faire une communication ex-ante biennale destinée à fournir des informations sur la manière dont les ressources financières seront mobilisées pour les pays en développement.

♦ Au niveau de l'Agriculture

Les priorités de la Côte d'Ivoire se présentent comme suit :

- évaluer la vulnérabilité de ses secteurs d'activités ;
- mettre en place un système d'alerte précoce, des filets de sécurité, un plan d'urgence et un système de gestion des risques.

♦ Au niveau du Fonds d'Adaptation

La position de la Côte d'Ivoire est d'exiger que le Fonds d'Adaptation serve à la fois le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris.

♦ Au niveau du Bilan mondial

Depuis Paris en 2015, les Parties négocient les modalités du bilan et les sources de contribution en vue de parvenir à un Accord avant la COP24. Des progrès ont été enregistrés, mais des divergences subsistent encore. L'une des préoccupations de la Côte d'Ivoire à ce niveau, c'est *l'évaluation de l'équité*.

♦ Au niveau de l'Atténuation

Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de s'assurer que les questions transversales telles que le renforcement des capacités, les finances et le transfert de technologies sont bien définies et pris en compte.

A la suite de ces réunions préparatoires, la Conférence de Katowice sur les changements climatiques a débuté officiellement le dimanche 02 Décembre 2018. Le démarrage effectif de la COP24 a été marqué par la cérémonie officielle d'ouverture le lundi 03 décembre 2018. Plusieurs événements se sont déroulés au cours de cette même journée, dont le Segment de haut niveau qui a rassemblé des Chefs d'États et de Gouvernements, l'examen du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, et l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture. Cette cérémonie d'ouverture a été marquée par les interventions : (i) du Président de la COP23, **Monsieur Frank BAINIMARAMA**, Premier Ministre Fidjien, qui a symboliquement offert le marteau de séance au Président de la COP24, **Monsieur Michał KURTYKA**, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Energie de Pologne, en déclarant que celui-ci « représente les efforts de toutes les Parties au fil des ans pour en venir au moment présent », et (ii) du Secrétaire Général des Nations Unies, **Monsieur António GUTERRES**. **Monsieur Alain Richard DONWAHI**, Ministre des Eaux et Forêts, a pris part à cette cérémonie d'ouverture pour le compte de la Côte d'Ivoire.

Au titre du Segment de Haut Niveau sur les déclarations-pays

Ayant débuté dans la matinée du mardi 11 décembre 2018 dans la salle de plénière Marzowze, les déclarations des pays, à l'occasion du Segment de Haut Niveau (HLS en anglais), ont été l'un des faits les plus marquants de ce sommet des Nations Unies sur le climat. Ces déclarations se sont poursuivies jusqu'à l'après-midi du mercredi 12 décembre 2018. Lors de ces sessions des déclarations-pays, **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Chef de la délégation ivoirienne a prononcé la déclaration de la Côte d'Ivoire, dans la matinée du mercredi 12 décembre 2018. **Monsieur le Ministre** a rappelé les objectifs de développement et la stratégie bas-carbone de la Côte d'Ivoire, en mettant en exergue certaines actions dans les secteurs prioritaires pour l'atteinte de nos objectifs. Il a souligné que la Côte d'Ivoire a accueilli favorablement le rapport spécial du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) à 1,5°C tout en présentant les cinq (5) priorités de la Côte d'Ivoire qui sont : le renforcement des capacités, la mise en œuvre d'initiatives d'envergure régionale, le financement, le partage d'expérience et la collaboration sud-sud et nord-sud. La Côte d'Ivoire a enfin exhorté toutes les parties à la Convention à travailler ensemble afin de sauver notre planète.

Au titre des négociations pour l'opérationnalisation de l'Accord de Paris

◆ Principaux acquis des négociations

Les gouvernements ont adopté à Katowice un ensemble de directives d'application de l'Accord historique de Paris de 2015 sur le changement climatique. Les lignes directrices de Katowice définissent les modalités selon lesquelles les pays fourniront des informations sur leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), contributions qui décrivent les efforts de chaque pays pour réduire les émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (atténuation), de même que ceux d'amélioration de la résilience des populations (adaptation) ainsi que des précisions sur le soutien financier à l'action climatique dans les pays en développement. Cet ensemble contient également des directives concernant :

- le processus devant déboucher sur l'établissement de nouveaux objectifs financiers à partir de 2025 pour prendre le relais de l'objectif actuel de mobilisation de 100 milliards de dollars US par an à partir de 2020 pour soutenir les pays en développement ;
- comment faire le bilan mondial de l'efficacité de l'action climatique en 2023 ? ;
- comment évaluer les progrès réalisés dans le développement et le transfert de technologies ?

Les orientations convenues signifient que les pays peuvent désormais établir les systèmes nationaux nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris à partir de 2020, créant ainsi un climat de confiance pour évaluer les progrès des actions climatiques.

◆ Questions en suspens

Les principales questions qui restent à résoudre concernent le recours à des approches concertées, ainsi que le mécanisme de développement durable, tel qu'il figure à l'article 6 de l'Accord de Paris. Cela permettrait aux pays d'atteindre une partie de leurs objectifs nationaux d'atténuation par le biais de ce qu'on appelle les « mécanismes fondés sur le marché ». Les mécanismes fondés sur le marché fournissent des instruments bien adaptés pour diminuer les coûts de réduction des émissions, tels que les marchés du carbone. Ainsi, l'Accord de Paris prend acte qu'il est indispensable de parvenir à des directives internationales pour préserver l'intégrité des efforts de tous les pays. Ces directives mondiales sont importantes pour garantir que chaque tonne d'émissions rejetée dans l'atmosphère soit comptabilisée. De cette manière, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de limitation des émissions de l'Accord de Paris peuvent être mesurés avec précision. Ainsi, les pays ont convenu de finaliser les détails des mécanismes fondés sur le marché au cours de l'année à venir en vue de leur adoption lors de la prochaine Conférence des Parties (COP25) sur les changements climatiques.

◆ Dialogue et Action de Talanoa avant 2020

Le Dialogue de Talanoa conduit par les Îles Fidji lors de la COP23 - un dialogue interactif d'une année relatif à l'ambition de l'Accord de Paris - s'est achevé lors de la COP24, avec comme contribution majeure le Rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire de 1,5°C. Ce segment de haut niveau a débouché sur l'Appel à l'action Talanoa qui appelle tous les pays et toutes les parties prenantes, à agir de toute urgence. Il est d'ailleurs conseillé aux pays d'intégrer les résultats du Dialogue dans les efforts qu'ils déploient pour relever leur ambition et mettre à jour leurs Contributions Déterminées au niveau National - contributions qui décrivent en détail les mesures prises par les pays en matière de climat, en 2020. Une réunion bilan est prévue en Septembre 2019.

◆ Principales annonces

De nombreux pays développés se sont engagés à apporter un soutien financier pour permettre aux pays en développement d'agir. Ce point est particulièrement important pour reconstituer les ressources financières du Fonds Vert pour le Climat. Des pays ont envoyé des signaux positifs importants en vue du premier réapprovisionnement officiel du Fonds vert pour le Climat. En effet, l'Allemagne et la Norvège ont annoncé qu'elles doubleraient leurs contributions. Par ailleurs, le Fonds pour l'Adaptation a reçu un montant total de 129 millions de dollars. L'engagement des banques multilatérales de développement (BMD), des Organisations Internationales, des entreprises, des investisseurs et de la société civile à la COP24 a contribué à renforcer la volonté politique de parvenir à un résultat à Katowice. Bon nombre d'entre eux ont fait des annonces importantes qui ont été déterminantes pour créer une nouvelle dynamique. Il s'agit notamment de :

- l'engagement de la Banque mondiale de consacrer 200 milliards de dollars US à l'action climatique pour la période 2021-2025 ;
- l'engagement des BMD d'aligner leurs activités sur les objectifs de l'Accord de Paris ;
- la promesse de quinze (15) Organisations Internationales de rendre leurs activités climatiquement neutres ;
- l'appel à l'action de 414 investisseurs, avec 31 milliards de dollars d'actifs sous gestion, pour davantage d'investissements du secteur privé dans la transition vers une économie bas-carbone ;
- l'annonce faite par la coalition « C40 Cities », qui regroupe des villes du monde entier, d'une prochaine collaboration avec le GIEC pour déterminer comment le rapport sur le réchauffement planétaire à 1,5°C peut s'appliquer aux actions climatiques des municipalités.

Au titre des évènements parallèles

Pendant les 13 jours des négociations sur le climat qui ont succédé à la cérémonie d'ouverture, l'animation du stand de la Côte d'Ivoire, d'une superficie de **100 m²**, a été marquée par des visites régulières de nombreux participants ivoiriens et étrangers qui ont pu apprécier les initiatives de l'ensemble des parties prenantes ivoiriennes (structures publiques et parapubliques, secteur privé, collectivités territoriales, société civile) engagées dans la lutte contre les changements climatiques. La particularité de la participation de Côte d'Ivoire à la COP24 a résidé dans l'organisation de conférences, panels et rencontres.

Ainsi, du *mardi 04 au jeudi 13 décembre 2018*, la salle de conférences de 45 places, la salle de réunion de 10 places, la salle de B to B et le bureau VIP du stand de la Côte d'Ivoire ont enregistré :

- ♦ **07 audiences** accordées par **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- ♦ **11 conférences** sur des thématiques relatives à l'adaptation, à l'atténuation, au financement et à l'innovation technologique ;
- ♦ **1 conférence de presse** animée par **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable pour faire le point de la participation de la Côte d'Ivoire à cette COP24 en présentant les activités menées par la délégation ivoirienne ainsi que les acquis et retombées de cette COP24 pour la Côte d'Ivoire.

Au titre des audiences de Monsieur Joseph Séka SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

- ♦ **Fonds Vert pour le Climat** : Cette audience a eu lieu avec de hauts responsables du *Fonds Vert pour le Climat ou Green Climate Fund (GCF)*, en présence de **Monsieur Babacar CISSE**, *Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire*, de Représentants du *Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)* et de **Madame Alimata KONE BAKAYOKO**, *Point Focal Opérationnel du Fonds pour le l'Environnement Mondial (FEM)*. Cette audience a permis de faire avancer notre requête de financement du projet « agriculture zéro déforestation » soumise au Fonds Vert pour le Climat.
- ♦ **Parlementaires ivoiriens** : Les Parlementaires (Députés, Sénateurs) ont été reçus en présence de Monsieur le Conseiller de la Primature, **Dr. Mamadou FOFANA**. Les échanges ont porté essentiellement sur une collaboration et une synergie accrues entre le Ministère et les Parlementaires relativement aux questions d'environnement en général et de changements climatiques en particulier.
- ♦ **Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)** : **Monsieur Claude KOUTOUA** représentait la CGECI lors de cette audience

dont la synergie public-privé était au cœur des échanges avec une implication plus accrue du secteur privé dans la mise en œuvre de nos CDN.

- ♦ **Délégation du groupe de travail sur le Bassin du Niger** : La délégation du bassin du Niger a échangé avec **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, sur la coopération sud-sud afin de présenter des initiatives sous régionales pour une lutte efficace contre les changements climatiques.
- ♦ **Partenariat sur les Contributions Déterminées au niveau National (NDC Partnership)** : Deux (2) responsables du NDC Partnership ont été reçus en audience. Les échanges ont porté sur le renforcement la coopération nord-sud pour la mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire dont un document de partenariat est en cours d'élaboration.
- ♦ **Délégation du Ministère en charge de l'Environnement de Tunisie** : Une délégation du Ministère Tunisien de l'Environnement a rencontré **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. La rencontre a fait le point des négociations sur le climat et a mis l'accent sur la coopération sud-sud en vue de la synergie d'actions pour une lutte efficace contre les changements climatiques sur le continent africain.
- ♦ **Association des Trophées Verts** : Cette audience a eu pour objectif de féliciter **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, pour ses efforts inlassables en faveur de la préservation de l'Environnement, ce qui a valu à la Côte d'Ivoire l'obtention d'un trophée de *Protection de l'Environnement* dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Au titre des conférences

Les **11 conférences**, tenues dans la salle de conférence du stand de la Côte d'Ivoire, ont été organisées par les parties prenantes nationales dont le récapitulatif est le suivant :

- (i) *Ministère des Eaux et Forêts* : « **La nouvelle politique forestière et l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre d'Action Commune de l'initiative cacao et forêts** », prononcée par **Monsieur Alain Richard DONWAHI**, Ministre des Eaux et Forêts ;
- (ii) *Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA) Côte d'Ivoire* : « **PACJA Côte d'Ivoire, activités 2018** », prononcée par **Monsieur Durand OBOUE**, Coordonnateur national PACJA ;

- (iii) *Organisation des Journalistes Professionnels de Côte d'Ivoire (OJPCI)* : « **Médias et environnement** », prononcée par **Monsieur Olivier YRO**, Président de l'OJPCI ;
- (iv) *ONG Page Verte* : « **Projets des jeunes éco-citoyens** » et « **Les villes vertes en Afrique** », prononcée par **Monsieur Jean Jaurès KADJO**, chargé des programmes à l'ONG Page Verte ;
- (v) *Laboratoire de Physique de l'Atmosphère et de Mécanique des Fluides de l'Université Félix Houphoët Boigny et Institut pour la Recherche et le Développement (IRD)* : « **Les interactions entre le climat et la santé** », animée par **Prof. Véronique YOBOUE**, chef d'équipe Aérosols et Pollution, **Monsieur Ibrahim SY**, président de l'ONG ACASIS et **Emma ROCHELLE-NEWALL**, Directrice de Recherche à Université de Paris 6 ;
- (vi) *Institut pour la Recherche et le Développement (IRD) et Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM-Sénégal)* sur **la démonstration interactive du nouveau portail multisectoriel sur les impacts du changement climatique** pour l'aide à la décision qu'ils ont développé sur l'Afrique de l'Ouest animée par **Dr. Ousmane N'DIAYE**, expert ANACIM et **Dr. Benjamin SULTAN**, Chercheur à Université de Paris 6
- (vii) *Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (SEP-REDD+)* : « **Etat d'avancement de la REDD+ en Côte d'Ivoire** », prononcée par **Lt/Col. Ernest AHOULOU**, Coordonnateur de la SEP-REDD+ Côte d'Ivoire ;
- (viii) *Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables* : « **Les engagements du secteur de l'énergie dans la mise en œuvre des CDN : état des lieux et perspectives** », prononcée par **Monsieur Sabati CISSE**, Directeur Général de l'Energie ;
- (ix) *Fonds pour l'Environnement Mondial en Côte d'Ivoire (FEM-CI)* : « **Les nouvelles orientations du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) 7** », animée par **Madame Alimata KONE BAKAYOKO**, Point Focal Opérationnel du FEM en Côte d'Ivoire et **Monsieur Pascal MARTINEZ**, spécialiste Environnement FEM-USA ;
- (x) *Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique* : « **Les changements climatiques et santé-environnement : quelles stratégies ?** », prononcée par **Monsieur Aouélé AKA**, Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- (xi) *Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) via le Conseil Régional du Sud-Comoé* : « **La restauration des mangroves autour du Parc National des îles Ehotilé** » et « **la construction d'un centre de formation agricole** » animée par **Monsieur Hervé N'ZAI**, Vice-Président et **Monsieur Dominick KOUMAN**, Chef de la Coopération.

Par ailleurs, **la délégation ivoirienne** a participé à bon nombre d'activités en dehors de son stand. Au titre des activités en dehors du stand de la Côte d'Ivoire, on peut citer :

- ♦ **02 Segments de Haut Niveau** : (i) Dialogue Talanoa et (ii) Coalition pour le Climat et l'Air Pur ;
- ♦ **Animation de 17 panels** sur des thématiques relatives à des actions d'adaptation, d'atténuation, de financement et d'innovation technologique sur les stands de la Francophonie, de la BAD, du NDC Partnership et du Benelux ;
- ♦ **01 signature** de partenariat entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et le Programme d'Efficacité Energétique dans les Bâtiments (PEEB) qui est une initiative de la France ;
- ♦ **Plusieurs séminaires et réunions** (Parlementaires des autres pays, Fonds d'adaptation, Centre et Réseau de Technologies Climatiques (CRTC)) ;
- ♦ **01 rencontre** avec l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI en anglais) en présence de **Monsieur Babacar CISSE**, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Au titre des Segments de Haut Niveau

- (i) **Dialogue Talanoa** : La phase politique du dialogue de Talanoa a eu lieu le mardi 11 décembre 2018 et visait à émettre des signaux clairs de confiance et de courage, axés sur l'avenir, indispensables pour accroître le niveau d'ambition. Qualifiant le dialogue de Talanoa de « grande conversation », la Secrétaire Exécutive de la CCNUCC, **Madame Patricia ESPINOSA** a mis en lumière les souffrances actuelles des populations face aux changements climatiques. Elle a ensuite estimé que l'action climatique est en train de se produire, mais pas assez vite. Par la suite, chaque pays a raconté son histoire et sa position vis-à-vis de ce Dialogue de Talanoa. Ainsi, la Côte d'Ivoire, représentée à cette cérémonie par **Dr. Gustave ABOUA**, Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable, a présenté les actions menées en matière de lutte contre les changements climatiques depuis l'Accord de Paris à travers la ratification dudit Accord, l'amélioration de sa gouvernance environnementale et climatique ainsi que la mise en œuvre de projets comme le barrage de Soubré, le Projet WACA et le Programme d'Investissement Forestier (PIF).
- (ii) **Assemblée de Haut Niveau de la Coalition pour le Climat et l'Air Pur (CCAC)** : La 10^{ème} Assemblée de Haut Niveau de la Coalition pour le Climat et l'Air Pur s'est tenue le mardi 11 décembre 2018. Les pays membres de cette Coalition dont la Côte d'Ivoire ont fait des déclarations. Lors de la déclaration de la Côte d'Ivoire, **Dr. Gustave ABOUA**, Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable, a mis en exergue le fait que le processus de

planification nationale sur les polluants climatiques de courte durée de vie permettrait à la Côte d'Ivoire de réduire de plus de 80% ses émissions de carbone noir et de plus de 50 % ses émissions de méthane d'ici à 2040. Les bénéfices liés à ces réductions d'émissions seraient énormes. Il s'agit d'une réduction de 74% des concentrations en particules fines (PM 2,5) et de près 20 % des décès prématurés dues à l'exposition aux émissions nationales de ces particules fines à l'horizon 2040. Enfin, l'engagement de la Côte d'Ivoire aux côtés de la Coalition dans le vaste chantier du rehaussement de nos ambitions respectives suite à la publication du rapport spécial du GIEC sur un réchauffement global à 1,5°Celsius a été évoqué.

C'est dans ce contexte de négociations difficiles que la COP24 a pris fin le samedi 15 décembre 2018 au lieu du vendredi 14 décembre 2018. **La prochaine COP, c'est-à-dire la COP25, aura lieu à Santiago, au Chili, du 11 au 22 novembre 2019.**

Au titre des Recommandations

A l'issue de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP24 et au regard des leçons apprises, les principales recommandations suivantes peuvent être formulées en vue d'améliorer les futures participations de la délégation ivoirienne :

- ♦ mettre en place, par arrêté, un **Comité Permanent pour l'organisation de la participation de la Côte d'Ivoire aux COP sur les changements climatiques**. Ce comité devra être constitué des représentants des principaux ministères et des représentants du secteur privé ;
- ♦ assurer une meilleure visibilité de la Côte d'Ivoire aux COP futures. Pour ce faire, il est souhaitable que le secteur privé soit partie prenante avec des expositions de projets et services « made in Côte d'Ivoire » ;
- ♦ accroître le budget alloué à l'organisation de la participation de la Côte d'Ivoire aux COP sur les changements climatiques.

❖ COP25 : 02 – 13 déc. 2019 (Madrid – Espagne)

La vingt-cinquième Conférence des Parties (COP25) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'est tenue à Madrid, en Espagne, du 02 au 15 décembre 2019, soit deux jours supplémentaires par rapport à la planification initiale (13 décembre 2019). Cette COP25 s'est déroulée simultanément avec la quinzième Conférence des Parties (CMP15) des Etats signataires du Protocole de Kyoto et la deuxième Conférence des Parties des Etats signataires de l'Accord de Paris (CMA2). Cette COP25, avait pour thème : « **time for action** » (temps pour l'action). A travers cette vingt-cinquième Conférence des Parties (COP25), le monde entier s'est fixé comme objectif de finaliser l'opérationnalisation de

l'Accord de Paris sur le Climat particulièrement sur l'article 6 concernant les mécanismes de coopération et de transfert international de résultats d'atténuation.

En tant que Pays Partie à la CCNUCC, la Côte d'Ivoire a participé activement à la COP25 de Madrid, avec une délégation constituée de l'ensemble des parties prenantes. Sur les **373 personnes** qui ont été accréditées, la COP25 a vu la participation effective de **162 personnes (soit 43,4% de présence effective)** dont le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Chef de Délégation, et le Ministre des Eaux et Forêts, **Monsieur Alain Richard DONWAHI**. La délégation ivoirienne était composée des représentants :

- ◆ d'Institutions de la République représentées par la Primature, l'Assemblée Nationale, et l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Espagne ;
- ◆ de différents départements ministériels, des Centres de Recherches et des Structures Etatiques représentés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère du Plan et du Développement (MPD), le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), le Ministère des Mines et de la Géologie, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS), le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables (MPEER), le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère de l'Hydraulique, la Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM) et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ;
- ◆ des Collectivités Territoriales représentées par l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), le District Autonome d'Abidjan, les Conseils Régionaux de San Pédro, du Cavally, du Sud-Comoé, du N'zi, du Bélier et de l'Iffou ;
- ◆ du Secteur Privé représenté par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et du Conseil Agricole (FIRCA), Servimat Energies, l'Association Ivoirienne des Energies Renouvelables (AIENR) et l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC) ;
- ◆ des Partenaires Techniques et Financiers représentés par le PNUD ;
- ◆ des Organisations de la Société Civile représentées par l'ONG Page Verte, l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-CI), la Global Garden Organisation, l'ONG My Dream of Africa, l'ONG Internationale RAMA et l'ONG Save the Orphans of Africa ;
- ◆ des Médias représentés par la RTI et Ebiz Africa.

Du 27 au 30 novembre 2019 à Madrid, se sont tenues des réunions préparatoires des différents groupes régionaux de négociations. La Côte d'Ivoire, membre du Groupe Africain et du Groupe des 77 (Coalition des pays en développement) et la Chine, était représentée par **Dr. Eric-Michel ASSAMOI**, Directeur de la Lutte contre les Changements Climatiques et Point Focal de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et **Monsieur Kumassi Philippe KOUADIO**, Point Focal du Mécanisme de Technologie Climatique. Il s'agissait pour ces groupes d'harmoniser leurs positions avant d'aborder les séances de négociations à proprement dites. Ainsi, se sont réunis :

- ◆ Le Groupe Africain, du 27 au 28 novembre 2019 ;
- ◆ Le Groupe des 77 et la Chine, du 29 au 30 novembre 2019.

A cette occasion, le Groupe Africain a réaffirmé sa position sur des points de négociation qui est principalement, d'établir un équilibre entre atténuation et adaptation, au lieu de se « focaliser sur l'établissement de rapports ». Concernant le financement, le Groupe a souligné l'importance des ressources sous forme de subventions, pour éviter d'accroître le poids de la dette des pays en développement.

Les temps forts de cette COP25 sont articulés autour de : (i) la cérémonie d'ouverture et la table ronde sur l'ambition climatique (ii) les négociations sur l'article 6, (iii) le segment de haut niveau des déclarations-pays et, (iv) les activités clés de la délégation ivoirienne.

1) Cérémonie d'ouverture

La vingt-cinquième Conférence des Parties (COP25) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a démarré par les plénières d'ouverture de tous les organes subsidiaires de mise en œuvre de la Convention (SBI) et de Conseil Scientifique (SBSTA), ainsi que par une cérémonie d'ouverture de haut niveau. Les Parties ont adopté les ordres du jour et démarré tous les travaux de négociation. Une table ronde sur l'ambition climatique a accueilli près de 50 chefs d'État et de Gouvernement.

Le Professeur Joseph Séka SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a pris part à cette cérémonie d'ouverture pour le compte de la Côte d'Ivoire en tant que représentant de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, Chef de Délégation.

Cette cérémonie d'ouverture a été marquée par les interventions dont celles de :

- ◆ **Hoesung LEE**, Président du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du climat (GIEC). Il a rappelé aux délégués les dernières conclusions du GIEC, selon lesquelles, alors que les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent plafonner l'année prochaine afin de pouvoir ensuite entamer une stabilisation climatique, ces émissions ne cessent d'augmenter.

- ◆ **Sebastián PIÑERA**, Président du Chili qui, dans un message vidéo, a souligné le besoin d'accroître le niveau d'ambition de l'action climatique dans un délai beaucoup plus court que celui convenu à Paris.
- ◆ **António GUTERRES**, Secrétaire Général des Nations Unies, a appelé à un « changement rapide et profondément transformateur ». Il a noté les attentes des pays en développement en matière de financements appropriés et opportuns pour l'action climatique, et a vivement exhorté les Parties à avancer sur l'Article 6 de l'Accord de Paris (démarches concertées) pour inciter le secteur privé et soutenir les actions collectives.
- ◆ **Pedro SANCHEZ**, Premier Ministre espagnol, a mis en exergue le rôle des femmes dans la protection de l'environnement, en évoquant Eunice Foote, la première scientifique à avoir démontré les effets des gaz à effet de serre (GES). Il a parlé de leadership, en affirmant que « tout comme elle a guidé le processus d'industrialisation, l'Europe doit désormais guider celui de décarbonisation ».
- ◆ **Michał KURTYKA**, Président de la COP24 de la Pologne, a ouvert la conférence en soulignant le besoin d'une transition juste dans tous les secteurs, et il a mis l'accent sur l'importance de prendre en compte les besoins et la dignité des populations vulnérables.

A la fin des déclarations, les Parties ont élu par acclamation **Carolina SCHMIDT**, Ministre chilienne de l'environnement, en tant que Présidente de la COP25/CMP15/CMA2.

2) Négociations pour l'opérationnalisation de l'article 6 de l'Accord de Paris

Les négociations se sont déroulées autour de tous les articles de l'Accord de Paris mais plus particulièrement sur l'article 6. En effet, l'Accord de Paris établit deux mécanismes de marché et un mécanisme non marchand au titre de l'article 6 dont le but est d'encourager une « coopération volontaire » entre les pays afin qu'ils puissent s'aider les uns les autres à réduire leurs émissions. Aussi, l'opérationnalisation de cet article 6 s'est déroulée autour de réunions de consultations informelles et de réunions dans des groupes de contact.

Pour rappel, *l'article 6.2* établit un mécanisme pour échanger « les résultats d'atténuation transférés au niveau international ». Les Parties peuvent ainsi échanger des réductions d'émissions entre elles pour permettre de réaliser leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Ce qui est assez similaire à l'échange de droits d'émission dans le cadre du Protocole de Kyoto. *L'article 6.4*, quant à lui, établit le mécanisme de développement durable assimilable au Mécanisme de Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto, par lequel les pays peuvent réaliser des projets ou des programmes dans un autre pays pour aider le pays hôte à réduire ses émissions. Les crédits-carbone de ces activités sont transférés au pays qui finance l'activité. Ils peuvent utiliser aussi ces crédits pour atteindre leur objectif de

Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Enfin, *l'article 6.8* permet aux pays d'entreprendre des actions de coopération pour alimenter leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) sans commerce de crédits-carbone.

◆ État actuel des négociations

Malgré deux (02) jours de prolongation, aucun consensus n'a pu être trouvé sur l'article 6. Quatre points ont empêché de trouver un résultat positif :

- le double-comptage des émissions « économisées » tant dans le pays d'accueil du projet que dans le pays investisseur (très efficace pour que chacun atteigne ses objectifs CDN, nettement moins pour réduire effectivement les GES),
- le transfert des émissions déjà économisées sous l'ancien système mondial (sous le protocole de Kyoto) dans le futur système (qui reporterait la création de nouveaux projets réducteurs d'émissions),
- le prélèvement dans le prix des unités carbone un montant pour le fond d'adaptation qui a pour but de financer les mesures d'adaptation au réchauffement climatique surtout dans les pays en développement,
- l'atténuation complète des émissions au niveau mondial et non pas le seul arrêt de l'augmentation de celles-ci.

Voici quelques points de vue divergeant sur ces questions. L'AOSIS (Alliance Of Small Island States) envisageait d'insérer pour l'article 6.4 un mécanisme d'annulation automatique d'une partie du CO₂ transféré. Ainsi pour obtenir l'utilisation de 100 tonnes de CO₂, l'investisseur devrait en acheter 120 tonnes, soulageant par la même l'atmosphère d'un bénéfice net de 20 tonnes de CO₂. L'Union Européenne (UE) comme les Etats-Unis se sont opposés à l'idée d'amplifier la réduction des émissions de GES par une « taxation » des émissions carbone. *Pourquoi ?* Sans doute parce qu'en tant qu'acheteurs de crédits, c'est sur eux que pèsera ce surcoût financier pourtant si bénéfique à l'atmosphère.

Par ailleurs, l'UE, les LDC (Least Developed Countries) et l'AOSIS (Alliance Of Small Island States) s'opposent catégoriquement au transfert de crédits-carbone de l'ancien système financier de Kyoto (Protocole de Kyoto) vers le nouveau (Accord de Paris). Par contre, l'Australie et les BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine) qui en sont détenteurs ont fait pression pour que ce transfert se fasse, sans succès.

Enfin, plusieurs pays développés dont les Etats-Unis ont refusé catégoriquement qu'une partie du prix des crédits-carbone soit assignée au Fond d'Adaptation dont les bénéficiaires sont les pays en voie de développement.

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire s'est alignée sur la position du Groupe Africain afin que le prélèvement sur les crédits-carbone soit effectué pour alimenter le Fonds d'Adaptation à hauteur de 5% des transactions et, qu'un système de suivi et

d'évaluation permette de garantir l'intégrité environnementale. Les discussions vont se poursuivre en juin 2020 à Bonn (Allemagne) pour se terminer en novembre 2020, lors de la COP26 à Glasgow (Ecosse, Royaume Uni).

3) Segment de Haut Niveau pour les déclarations-pays

Le **mardi 10 décembre 2019**, la cérémonie d'ouverture du Segment de Haut Niveau conjoint des COP25/CMA2 a eu lieu, et des déclarations de haut niveau ont été prononcées tout au long de la journée et se sont terminées le **mercredi 11 décembre 2019**. Parmi ces allocutions, nous pouvons évoquer celles de :

- ♦ **Petteri TAALAS**, Secrétaire Général de l'Organisation Météorologique Mondiale, qui a mis en exergue le Rapport 2019 sur l'état du climat, et souligné les conséquences des changements climatiques. Il a pointé du doigt la pression croissante du public pour une transition vers la neutralité carbone et a appelé à un changement de mentalité pour passer « demain » à une perspective de long terme.
- ♦ **Teresa RIBERA**, Ministre espagnol de la transition écologique, qui a rappelé aux participants le besoin de bâtir des ponts entre générations et d'œuvrer avec des visions à moyen et à long terme, puis a mis en exergue que l'équité sociale doit faire partie de la lutte contre les changements climatiques.
- ♦ La Secrétaire Exécutive de la CCNUCC, **Patricia ESPINOSA** qui a appelé à rendre opérationnelles les dispositions de l'Article 6 de l'Accord de Paris, en signalant que les activités d'atténuation dans le cadre des mécanismes prévus, aidera à soutenir les activités d'adaptation. Rappelant que les dernières découvertes du GIEC montrent que la transformation requise n'est pas en marche, elle a instamment demandé un leadership ambitieux en soulignant que « nous n'avons plus de temps ».
- ♦ **Tijjani MUHAMMAD-BANDE**, Président de la 74^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (74^{ème} AGNU) qui a souligné que « nous avons un devoir moral d'agir », et a appelé à identifier des modèles économiques capables de garantir la prospérité de tous tout en assurant la résilience climatique et l'égalité de genre, et en enrayant la perte de biodiversité.
- ♦ **Carolina SCHMIDT**, Présidente de la COP 25, qui a souligné que les changements climatiques exacerbent les inégalités sociales. Évoquant le dialogue ministériel de haut niveau sur l'adaptation et les réunions avec les ministres des finances, de la science et de l'énergie, elle a instamment souhaité l'engagement de toutes les composantes des gouvernements, ainsi que des autorités infranationales, des communautés et des acteurs du secteur privé. Elle a ouvert ensuite le segment de haut niveau de la COP25/CMP15/CMA2.

Son Excellence Monsieur Jean-Roger KOUADIO BOUAFFO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire en Espagne, a délivré au nom de la Côte d'Ivoire un message, le **mercredi 11 décembre 2019**. Dans son allocution, il a d'abord souligné que son pays est l'un des plus vulnérables au changement climatique avec un rang de 147^{ème} sur 169 selon le rapport de la Banque mondiale de juillet 2018. Dans le respect de ses engagements vis à vis de la Convention, la Côte d'Ivoire entend marquer sa volonté de s'engager dans une trajectoire de développement bas- carbone et résilient aux changements climatiques, à travers la révision de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) par un rehaussement de son ambition. L'annonce concrète de ce nouvel effort se fera lors de la COP26 en 2020. Aussi, dans ce nouvel effort, l'accent sera mis sur : (i) la gestion durable des forêts dans un contexte de préservation, la réhabilitation et l'extension de nos forêts avec pour objectif de 20% de couverture nationale forestière en 2030 ; (ii) une agriculture respectueuse de l'environnement et intelligente face au climat ; (iii) la promotion de l'économie circulaire par la valorisation des déchets et ; (iv) l'accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables. Enfin, il a souligné que nous devons mener ce combat pour notre génération et nous avons le devoir de léguer aux générations futures, une planète dans laquelle elles pourront à leur tour vivre et s'épanouir.

4) Activités de la délégation ivoirienne

i) Activités de Monsieur Joseph Séka SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Les activités de Monsieur le Ministre, représentant **SEM Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire**, se sont passées entre, son arrivée, le **1^{er} décembre** et, son retour, le **07 décembre 2019**. Elles étaient focalisées sur sa participation à la cérémonie d'ouverture et la table ronde sur l'ambition climatique, des interviews ainsi que des audiences. Le détail de ces activités est présenté par la suite.

♦ **Cérémonie d'ouverture de la COP25 et table ronde sur l'ambition climatique.** Ces événements de haut niveau ont vu la présence effective d'environ 50 personnalités importantes dont des chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que leurs représentants. Les messages clés qui en sont ressortis ont porté sur :

- le diagnostic qui a fait état de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre qui devraient atteindre un pic l'année prochaine (i.e. 2020),
- la nécessité d'accroître le niveau d'ambition de l'action climatique,
- les attentes des pays en développement en matière de financements appropriés et opportuns pour l'action climatique,
- une exhortation des Parties à avancer sur l'Article 6 de l'Accord de Paris pour inciter le secteur privé à soutenir les actions collectives, et
- le rôle plus accru des femmes dans la protection de l'environnement.

- ◆ **Interview de Monsieur le Ministre avec la presse (Privée et France 24).** Ces interviews ont porté sur la participation de la Côte d'Ivoire à la COP25, les attentes de la Côte d'Ivoire et les messages à l'attention des participants à la COP25.
- ◆ **Audience avec M. Pablo VIERA, Directeur Mondial du NDC PartnerShip.** Les échanges ont porté sur trois points essentiellement que sont : (i) la révision des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire, (ii) le Plan de partenariat et (iii) l'initiative du Paquet pour le Renforcement de l'Action Climatique (CAEP). Le Directeur Mondial du NDC Partnership s'est réjoui de la collaboration entre sa structure et la Côte d'Ivoire et a promis le renforcement de cette coopération en nous aidant à mobiliser encore plus de moyens financiers pour la mise en oeuvre de nos CDN.
- ◆ **Audience avec Mme Kosha GOUBERT Directrice Exécutive du Global Eco village Network.** Les échanges ont porté sur la présentation du programme de Global Eco-Village Network et de sa composante Afrique. Par la suite, les axes d'intervention ont été définis afin d'établir et de formaliser une coopération avec la Côte d'Ivoire via un mémorandum d'accord.
- ◆ **Audience avec Mme Katia MARTINEZ, Directrice Générale de la société HOW2GO-CI.** Les échanges ont débuté par la présentation de sa structure HOW2GO-CI et ses services pour promouvoir et faciliter les opportunités de collaboration. D'autres échanges sont prévus en début d'année 2020 pour formaliser le cadre de collaboration avec cette structure.
- ◆ **Audience avec M. Bernard BENAYOUN, Directeur des procédés de la Société Bamboo For Life :** La société Bamboo For Life a été présentée ainsi que les projets structurants qui devraient permettre à la Côte d'Ivoire l'atteinte de ses objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques. Après ces échanges fructueux, il est prévu que Bamboo for Life puisse travailler en étroite collaboration avec l'équipe du Fonds Vert pour le Climat en Côte d'Ivoire afin de soumettre une demande de financement simplifié avec le Fonds Vert pour le Climat.
- ◆ **Audience avec M. André Weidenhaupt, Directeur Général du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable du Luxembourg :** Le but de cette audience était d'évoquer une collaboration entre la Côte d'Ivoire (MINEDD) et le Luxembourg suite à leur engagement à contribuer au Fonds Vert Climat à hauteur de 200 millions d'euros, information donnée lors de la table ronde générale du 02 décembre 2019. En effet, le Luxembourg ne collabore pas directement avec la Côte d'Ivoire mais contribue à aider les pays en développement via l'Union Européenne. Cependant, les

échanges doivent se poursuivre au-delà de la COP25 afin d'entamer une coopération bilatérale entre nos deux pays.

ii) Activités de Monsieur Alain Richard DONWAHI, Ministre des Eaux et Forêts

Les activités de Monsieur le Ministre se sont effectuées uniquement le **lundi 09 décembre 2019** sous forme d'audience.

- ◆ **Audience avec M. Tomas Anker CHRISTENSEN, Ambassadeur Danois pour le Climat au Ministère des Affaires Etrangères (Danemark).** Les discussions ont porté sur le contexte d'élaboration de la Politique forestière, de la Stratégie, ainsi que des fiches projets qui l'accompagnent. Il y a eu également la présentation de l'Initiative Cacao et Forêts, de l'implication de l'industrie du Chocolat dans la mise en œuvre de la Stratégie, des besoins financiers de la Politique Forestière estimés à 616 milliards de F CFA et l'annonce de l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF). Par ailleurs, le Danemark a présenté les différents instruments de financement dont il dispose, notamment les fonds de pension (public-privé) et le Global Environment Facility. La délégation ivoirienne a enfin montré l'intérêt des entreprises danoises à investir dans des projets viables et durables dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie forestière de la Côte d'Ivoire.
- ◆ **Audience avec M. Atle HAMAR, Secrétaire d'Etat Norvégien à l'Environnement et au Climat (Norvège).** Après avoir rappelé les causes et les niveaux de la déforestation en Côte d'Ivoire ainsi que le contexte participatif d'élaboration de la Politique forestière et de la Stratégie, les discussions ont porté sur la présentation de l'Initiative Cacao et Forêts et de l'implication de l'industrie du Chocolat dans la mise en œuvre de la Politique, l'expression des besoins financiers de la Politique estimés à 616 milliards de F CFA et l'annonce de l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la SPREF. La Norvège appuie les pays en développement à travers sa coopération bilatérale et multilatérale. Cependant la Côte d'Ivoire n'entretient pas de Coopération Bilatérale avec la Norvège qui est l'un des plus importants contributeurs du Fonds vert pour le Climat (GCF) et compte doubler sa contribution financière dans les prochaines années. La Norvège suivra de près la requête de la Côte d'Ivoire auprès du GCF. Enfin, la Norvège se réjouit des actions menées par le MINEF et se dit disposée à apporter son soutien à la Côte d'Ivoire à travers ces instruments multilatéraux de coopération, tels que le Forest Carbon Facility et le ART Standard Program.
- ◆ **Audience avec M. Yannick GLEMAREC, Directeur Exécutif du Fonds Vert pour le Climat.** Après les présentations de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF) et son plan d'actions, de l'Initiative Cacao et Forêts, il a été question du renforcement des interactions

avec le Fonds Vert pour le Climat pour le financement de la Politique forestière. Le Directeur Exécutif du Fonds Vert pour le Climat a rassuré de son engagement à accompagner la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de sa Politique forestière.

iii) Au titre des évènements parallèles

Pendant les 13 jours des négociations sur le climat qui ont succédé à la cérémonie d'ouverture, l'animation du stand de la Côte d'Ivoire, d'une superficie de **100 m²**, a été marquée par des visites régulières de nombreux participants ivoiriens et étrangers **(586 personnes)** qui ont pu apprécier les initiatives de l'ensemble des parties prenantes ivoiriennes (structures publiques et parapubliques, secteur privé, collectivités territoriales, société civile) engagées dans la lutte contre les changements climatiques. La particularité de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP25 a résidé dans l'organisation de conférences, panels et rencontres.

Ainsi, du **jeudi 05 au jeudi 12 décembre 2019**, la Salle de Conférences de 45 places et le bureau VIP du stand de la Côte d'Ivoire ont enregistré :

- ♦ **Plusieurs audiences** accordées par **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et par **Monsieur Alain-Richard DONWAHI**, Ministre des Eaux et Forêts (*cf. activités des ministres*) ;
- ♦ **18 conférences** sur des thématiques relatives à l'adaptation, à l'atténuation, au financement, à l'innovation technologique et à la mise en œuvre des CDN.

iv) Au titre des conférences

Les **18 conférences**, tenues dans la salle de conférence du stand de la Côte d'Ivoire, ont été organisées par les parties prenantes nationales et internationales dont le récapitulatif est le suivant :

- (i) *Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)* : « **Le FIRCA, outil de financement agricole au service de l'Etat, des filières agricoles et des partenaires Techniques et Financiers** », prononcée par **M. Fidèle KOUADIO**, chef de département changement climatique et genre.
- (ii) *Ministère de l'Environnement du Mali* : « **Expériences du Mali dans la mise en œuvre de ses CDN : implication du secteur privé et des parlementaires** », prononcée par **M. Drissa DOUMBIA**, Coordonnateur du processus CDN du Mali.
- (iii) *Bamboo for Life* : « **Assainissement et traitement des eaux usées par le Bamboo en CI** » prononcée par **M. Bernard BENAYOUN**, Directeur des procédés et par **Mme Myriam LANKRY**, Conseillère chez Bamboo for Life.

- (iv) *Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique* : « **Santé, Environnement et Changement Climatique** », prononcée par **Dr. Eugénie GAGNE**, Directrice de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement.
- (v) *Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)* : Thème 1 : « **Projet de création de 1200 hectares de forêts communautaires / Transformation de 100 pompes villageoises à motricité humaines en pompes électriques solaires dans la région de l'Iffou** », prononcée par **M. Remy Kouadio KONAN**, Directeur du Développement et de la Planification de la Région de l'Iffou. Thème 2 : « **Gbiadji, ville verte, dans la Région de San Pedro** », prononcée **M. Maurice BOKA**, Directeur Général de l'Administration de la Région de San Pedro. Thème 3 : « **Lutte contre les changements climatiques : cas de la protection et de la restauration des mangroves dans la région du Sud-Comoé** », prononcée par **M. Hervé N'ZAI AKA**, Vice-Président de la Région du Sud Comoé. Thème 4 : « **Programme de développement et d'exploitation de l'énergie solaire / Programme de préservation, de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement dans la région du N'Zi** », prononcée par **M. Venance TIEHA**, Vice-Président de la Région du N'Zi.
- (vi) *Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC)* : « **Hévéaculture, un atout pour la lutte contre le changement climatique en Côte d'Ivoire** » par **M. KOFFI Konan Albert**, Secrétaire du Fonds de Développement de l'Hévéa (FDH).
- (vii) *Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* : « **Promotion de l'Initiative Ouest Africaine sur l'Agriculture Intelligente face au climat** », prononcée par **M. Raoul KOUAME**, Coordonnateur de projet changement climatique.
- (viii) *Ministère de l'Environnement et du Développement Durable* : « **Dialogue des acteurs sur le climat et la croissance verte en Côte d'Ivoire** », prononcée par **Dr. Alain Serge KOUADIO**, Directeur de l'Economie Verte et de la Responsabilité Sociétale.
- (ix) *Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables* : « **Secteur de l'électricité : réformes et projets réalisés pour l'atteinte des Contributions Déterminées au niveau National** », prononcée par **M. Norbert N'GORAN**, Directeur de la Maîtrise de l'Energie et des Energies Renouvelables.
- (x) *ONG Page Verte* : « **Je connais mon assiette** », prononcée par **Mme Jeanne KOUMO**, Présidente de l'ONG Page Verte.

- (xi) *Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)* : « **Modélisation de la gestion des déchets en Côte d'Ivoire** », prononcée par **M. Eddie KONAN**, Sous-Directeur chargé des projets et programmes à l'ANAGED.
- (xii) *Ministère de l'Environnement et du Développement Durable* : « **Partage d'expériences sur l'élaboration des Programmes Pays au Fonds Vert Climat** », prononcée par **Dr. Tiangoua KONE**, Point Focal du Fonds Vert pour le Climat.
- (xiii) *Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-CI)* : « **Initiative de PACJA-Côte d'Ivoire à la mise en œuvre des CDN** », prononcée par **M. Durand OBOUE**, Coordonnateur national de PACJA-CI.
- (xiv) *JW-Eco-Technologie* : « **L'application des pavées à la base de la technologie** », prononcée par **Chen Jui WEN**, Président de l'Association Taïwanaise de Développement de l'Ingénierie Ecologique Durable.
- (xv) *Ministère des Eaux et Forêts* : « **Projet une (1) école, 5 ha de Forêt comme stratégie de la lutte contre les changements climatiques** », prononcée par **Lt/Col. Nicolas APATA**, Chef de projet.
- (xvi) *Ministère de l'Economie et des Finances* : « **Activités du FEM en Côte d'Ivoire** », prononcée par **Mme Alimata KONE BAKAYOKO**, Point Focal Opérationnel du FEM en Côte d'Ivoire
- (xvii) *ONG Page Verte* : « **2 Femmes pour 1 hectare** », prononcée par **Mme Jeanne KOUMO**, Présidente de l'ONG Page Verte.
- (xviii) *Association Ivoirienne des Energies Renouvelables (AIENR)* : Thème1 : « **Présentation de l'initiative solution COP** » et Thème2 : « **Présentation des deuxièmes journées promotionnelles de l'économie d'énergie, de l'énergie solaire, des PME verte et du développement durable** », prononcées par **M. Boraud EDI**, Président de l'AIENR.

Par ailleurs, **la délégation ivoirienne** a participé à bon nombre d'activités **en dehors de son stand**. Au titre des activités en dehors du stand de la Côte d'Ivoire, on peut citer :

- ♦ **02 Segments de Haut Niveau** : (i) Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE ou AMCEN en anglais) et (ii) Concertation Ministérielle de la Francophonie ;
- ♦ **Animation de panels** sur des thématiques relatives à des actions d'adaptation, d'atténuation, de financement et d'innovation technologique, de mise en œuvre des CDN sur les stands de la Francophonie, de la BAD, du NDC Partnership, de la CCNUCC et du Sénégal.

♦ **Plusieurs réunions et ateliers de formation.**

v) **Au titre des Segments de Haut Niveau**

(iii) **Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE)** : En prélude aux débats de haut niveau de la vingt-cinquième Conférence des Parties (COP25) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), prévu les 10 et 11 Décembre 2019, les Ministres africains de l'Environnement se sont réunis le **dimanche 8 décembre 2019**. Cette rencontre a eu pour objectif principal de permettre au groupe de négociateurs pour l'Afrique (AGN) sur le changement climatique d'informer les ministres de l'état d'avancement des négociations. Ce fut l'occasion pour ces négociateurs africains de travailler avec les ministres afin de parvenir à une compréhension et une position commune sur les questions clés des négociations et partant, d'aider les ministres à dialoguer efficacement avec leurs homologues d'autres régions. Plusieurs points ont été abordés et portaient sur l'état des lieux des négociations. A ce niveau, il revient que les différents articles du traité ont été validés, sauf celui de l'article 6 qui est un sujet de désaccord. Cet article de l'accord de Paris traite du marché carbone des émissions de Gaz à effet de Serre (GES). Les états proposent un prélèvement de 5% en lieu de 2% dans ce marché d'émissions afin d'approvisionner le fonds d'Adaptation et d'éviter le double comptage pour garantir l'intégrité environnementale. Cependant, les pays développés ne sont pas d'accord car cette mention n'apparaît pas explicitement dans l'Accord de Paris. Pour **Barbara GREECY**, Présidente de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE), « la position du groupe africain demeure que le prélèvement sur les crédits carbone soit effectué et qu'il fasse l'objet d'un partage équitable ». Elle a par la suite évoqué l'importance d'un mécanisme de suivi évaluation qui permettra de garantir l'intégrité environnementale. Les négociateurs ont abordé plusieurs autres points notamment les questions de transparence dans l'accord de Paris pour éviter le double comptage, le financement des projets et le fonds vert pour le climat.

(iv) **Concertation Ministérielle de la Francophonie** : Le **mercredi 11 décembre 2019** s'est tenue la concertation ministérielle de la francophonie sur le thème « favoriser le développement de programmes et projets transformateurs et rendre les financements disponibles pour relever les défis du rehaussement de l'action climatique en Francophonie ». Ce fut l'occasion pour les ministres africains présents et leurs représentants, après avoir écouté le point des négociations sur les différents textes de l'Accord de Paris, de donner des messages forts et la stratégie à adopter afin que la voix de l'Afrique soit entendue d'une part, et que des projets d'envergure et transformateurs soient mis en œuvre d'autre part.

2.7. Suivi et évaluation de la feuille de route

Dans le cadre de cette action, un rapport provisoire sur la mise en place d'un système national MRV (Measurement Reporting and Verification) est disponible. Ce système permettra de réaliser un suivi efficace de notre feuille de route et de faciliter la rédaction des communications nationales, des rapports biennaux actualisés, des mises à jour de nos CDN et des indicateurs environnementaux des PND.

3. OPPORTUNITES ET ENJEUX DE LA COP26

3.1. Opportunités de la COP26

La 26^{ème} Conférence des Parties (COP26) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) se tiendra du 31 octobre au 12 novembre 2021, à Glasgow, en Ecosse. Ainsi, depuis les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) présentées après la ratification de l'Accord de Paris, chaque Etat partie à la CCNUCC est appelé à fournir plus d'efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) dans les secteurs identifiés comme prioritaires et, à faire preuve d'innovations pour améliorer la résilience des populations et des secteurs vulnérables (adaptation).

A l'instar des autres pays, la Côte d'Ivoire entend prendre part à cette importante rencontre qui vise notamment à :

- ◆ définir des approches concrètes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ◆ renforcer les compétences techniques des pays signataires de l'Accord de Paris et des acteurs non-étatiques pour concevoir et appliquer des stratégies pour réduire leurs émissions de CO₂ et accroître leurs ambitions ;
- ◆ dégager de nouvelles pistes en termes d'innovation technologique pour l'adaptation et l'atténuation sur la base d'un partenariat public-privé.

3.2. Enjeux de la COP26

La volonté de cette COP est d'accroître les engagements des pays d'ici 2020. Face à l'urgence climatique rappelée dans le dernier rapport du GIEC qui a mis en évidence le fait que nous ne réduisons malheureusement pas suffisamment nos émissions de gaz à effet de serre et que le réchauffement risque de dépasser 3 C (bien delà des 2°C stipulés dans l'Accord de Paris) avec des conséquences irréversibles pour l'humanité.

La COP26 devra être la COP de l'ambition dont l'objectif est de présenter les nouveaux engagements plus ambitieux pris par les Pays-parties. Au regard des enjeux de cette conférence, la participation de la Côte d'Ivoire est indispensable tant pour les négociations internationales sur le climat que pour la mobilisation des ressources

financières en faveur de la mise en œuvre des projets structurants de lutte contre les changements climatiques.

Aussi, pour atteindre nos objectifs communs d'éviter les changements climatiques dangereux, faut-il accélérer particulièrement les progrès vers une croissance et une résilience propres. Cela ne peut être réalisé que par une action coordonnée dans l'ensemble de la société. Il s'agira de rassembler les gouvernements, les entreprises et la société civile pour conduire l'action dans les secteurs clés de l'économie afin de réduire les émissions, de s'adapter aux effets du changement climatique et de renforcer la résilience. En travaillant ensemble, nous pouvons rendre la transition zéro carbone plus rapide, moins coûteuse et plus facile pour tous.

Des transitions plus rapides permettront à tous les pays de partager plus tôt les avantages d'une énergie propre, abordable et sûre, d'un air plus propre, d'un environnement plus résilient, d'une reprise économique plus verte et d'un climat plus sûr. Pour ce faire, cette COP26 mettra l'accent sur cinq (5) thématiques clés :

ADAPTATION ET RÉSILIENCE

Comme l'a souligné le rapport du GIEC sur le réchauffement de la planète de 1,5 degré, le changement climatique a déjà un impact sur nous tous, et chaque année, les catastrophes climatiques et géophysiques coûtent 520 milliards de dollars à l'économie mondiale.

Nous devons aider les collectivités à s'adapter aux impacts du changement climatique en fournissant un changement de paradigme dans le soutien et l'expertise consacrés à l'amélioration de l'adaptation au climat et au renforcement de la résilience, en particulier pour les personnes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.

Au fur et à mesure que le changement climatique se renforce, la communauté internationale doit s'unir pour faire davantage pour développer des systèmes d'alerte précoce et prendre des mesures d'anticipation pour prévenir les catastrophes liées au climat.

Le Sommet des Nations Unies sur l'action pour le climat (UNCAS) en septembre 2019 a marqué une étape cruciale dans la lutte mondiale contre le changement climatique. Nous voulons tirer parti de cet élan et utiliser notre présidence de la COP26 pour encourager une plus grande ambition politique, des outils, des finances, de la coordination et des engagements pour soutenir l'adaptation pratique et l'action de résilience. L'action devra être bien informée, coordonnée dans tous les secteurs et soutenue. Cela aidera à protéger les pays, les communautés et les populations contre les impacts du changement climatique.

Les engagements internationaux en matière d'adaptation et de résilience devraient permettre d'agir au-delà de la COP 26 et d'assurer une sécurité à long terme à ceux qui subissent les plus grandes conséquences du changement climatique.

NATURE

L'humanité est confrontée aux deux menaces du changement climatique et de la perte de biodiversité qui, ensemble, sapent la capacité de la nature à maintenir une vie saine, des régimes alimentaires nutritifs et des économies nationales. Les deux sont inextricablement liés et doivent être abordés ensemble de toute urgence, avec une ambition égale.

L'agriculture, la déforestation et le changement d'utilisation des terres représentent près d'un quart des émissions mondiales et comptent parmi les principaux moteurs de la perte de biodiversité. Mais les puits de carbone naturels comme l'océan, les tourbières et les forêts peuvent contribuer à réduire les émissions mondiales, tandis que des solutions basées sur la nature, telles que la protection et la restauration des forêts, des zones humides et des écosystèmes côtiers, peuvent également aider l'humanité à s'adapter et à renforcer sa résilience face au changement climatique, à mener une vie saine et productive et à stimuler le développement économique.

Une transition vers une utilisation plus durable des terres et d'autres ressources naturelles est vitale et urgente.

Nous utiliserons notre présidence de la COP26 pour nous appuyer sur les bases posées lors du Sommet des Nations Unies sur l'action pour le climat de 2019, en travaillant avec les gouvernements, les entreprises et les organisations civiques pour élever l'ambition de lutter contre les moteurs du changement climatique et de la perte de biodiversité, mobiliser des financements pour protéger et restaurer les écosystèmes essentiels, et lancer une transition rurale juste vers une utilisation durable des terres au profit des populations, du climat et de la nature.

Nous réunirons les principaux pays producteurs et consommateurs de produits à risque forestier pour convenir de mesures concertées pour protéger les forêts, tout en favorisant le développement et le commerce.

Nous allons donner un élan aux efforts visant à façonner les politiques, l'innovation et l'investissement pour les transitions vers une agriculture durable, l'amélioration de l'alimentation, de l'eau et de la sécurité économique.

Nous chercherons également à augmenter le montant des fonds publics et financiers destinés à nature, en collaboration avec les gouvernements, les institutions financières internationales, les entreprises et la communauté des investisseurs.

Les pays et les organisations peuvent signaler leur engagement en faveur d'une action forte pour lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité en signant l'Engagement des dirigeants pour la nature

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, nous avons besoin que la transition mondiale vers l'énergie propre soit au moins quatre fois plus rapide qu'elle ne l'est actuellement.

Le secteur de l'énergie représente un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre. À mesure que la demande d'énergie augmente, le secteur de l'énergie doit

croître et dé carboniser en parallèle. En particulier, pour rester à moins de 1,5 °C du réchauffement, le charbon – la source d'énergie la plus sale – doit être rapidement éliminé – d'ici 2030 pour l'OCDE et l'UE27, et d'ici 2040 pour les autres grands émetteurs et d'ici 2050 pour le reste du monde. Les gouvernements, les entreprises et les institutions financières peuvent soutenir cet objectif en rejoignant la Powering Past Coal Alliance.

Des réductions spectaculaires des coûts de l'énergie solaire et éolienne signifient que les énergies renouvelables sont maintenant moins chères que le nouveau charbon dans la plupart des régions du monde, et apportent des avantages grâce à l'amélioration de la qualité de l'air, de l'accès à l'énergie et de la sécurité, et à la création d'emplois dans de nouvelles industries. Les énergies renouvelables ont généré plus de 70 % de la nouvelle capacité de production ajoutée à l'échelle mondiale en 2019. Toutefois, bien que les pays annulent de plus en plus les plans de nouvelles centrales au charbon, un nombre important sont encore prévus – risquant des émissions élevées, de l'air pollué et des actifs bloqués.

Dans le cadre du Conseil de transition énergétique de la COP26, seront réunis des ministres de l'énergie, des dirigeants de banques multilatérales de développement et des chefs d'agences spécialisées pour accélérer la transition vers l'énergie propre. Ensemble, nous veillerons à ce que, pour chaque pays qui envisage une nouvelle production d'électricité, l'énergie propre soit l'option la plus attrayante. Et nous renforcerons notre soutien – par le biais de l'aide au développement, du financement climatique et du partage de l'expertise – pour aider les communautés les plus dépendantes du charbon à réaliser une transition juste.

Enfin, nous lançons un appel à l'action pour l'efficacité des produits de la COP26 afin d'accélérer encore le rythme de la transition énergétique propre. Les climatiseurs, les réfrigérateurs, les moteurs industriels et l'éclairage représentent ensemble plus de 40 % de la consommation mondiale actuelle d'électricité. En collaboration avec des partenaires dans le cadre de l'initiative de déploiement d'équipements et d'appareils super-efficaces (SEAD), nous promouvons des normes d'efficacité des produits plus élevées dans le but de doubler l'efficacité de ces produits clés vendus dans le monde d'ici 2030.

TRANSPORT ROUTIER PROPRE

Les émissions mondiales provenant du transport routier augmentent plus rapidement que dans tout autre secteur. Le transport routier représente plus de 10 % des émissions mondiales et provoque des niveaux élevés de pollution atmosphérique locale.

La croissance du marché mondial des véhicules zéro émission (ZEV) dépasse les attentes, et certaines estimations estiment qu'ils représentent plus de 50 % de toutes les ventes de voitures neuves d'ici 2040. Toutefois, pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, 100% des ventes de voitures neuves doivent être nulles d'ici là. En d'autres termes, nous devons doubler le rythme de la transition mondiale vers des véhicules zéro émission.

Les gouvernements peuvent soutenir cet objectif en exigeant que toutes les voitures neuves vendues sur leurs marchés soient zéro émission d'ici 2040 ou plus tôt. Les

constructeurs automobiles peuvent s'engager à fabriquer toutes les voitures qu'ils vendent zéro émission d'ici là. Les entreprises qui possèdent de grands parcs de véhicules peuvent contribuer en s'engageant à acheter uniquement des véhicules zéro émission, et en se joignant à l'initiative EV100.

En travaillant ensemble pour faire croître le marché des véhicules zéro émission, nous pouvons augmenter leur production et réduire leurs coûts plus rapidement. Nous utiliserons notre présidence pour réunir les gouvernements des plus grands marchés automobiles du monde, ainsi que les principaux fabricants et experts de la société civile, pour convenir d'une action coordonnée pour accélérer la transition mondiale. Lire les remarques du président désigné de la COP Alok Sharma sur cette campagne.

FINANCES

La transition à long terme vers un avenir net nul et résilient nécessite des milliards de dollars d'investissements et un changement sans précédent dans le système financier mondial.

Cette transition présente d'immenses possibilités économiques et de développement, mais aujourd'hui il existe un écart énorme entre les besoins et les flux financiers réels. C'est ce qui se fait le plus sentir dans les pays en développement, en particulier ceux qui sont vulnérables aux impacts du changement climatique. Pour canaliser les financements nécessaires pour permettre et accélérer cette transition, il faudra une action mondiale collective dans les secteurs public et privé.

Nos priorités de la COP26 en matière de finances publiques reflètent les principaux défis soulevés lors de consultations approfondies avec les parties et mettent en évidence les mesures requises par toutes les parties prenantes pour répondre aux préoccupations concernant la quantité, la qualité, la réactivité et l'impact du financement international du climat.

Les donateurs doivent clarifier la manière dont ils vont collectivement atteindre et dépasser l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour les pays en développement. Le Premier ministre a annoncé son intention de doubler le financement international du climat du Royaume-Uni à 11,6 milliards de livres sterling sur la saison 2021-2025. Les banques multilatérales et publiques de développement, les institutions de financement du développement, les fonds multilatéraux pour le climat, le FMI, les banques centrales et les organismes de réglementation financière doivent tous jouer un rôle essentiel. Nous sommes impatients de travailler avec toutes les parties prenantes pour faire des progrès collectifs.

Il est essentiel d'atteindre et de dépasser l'objectif de 100 milliards de dollars, mais cela ne suffira pas à atteindre les billions nécessaires. Bien que le financement privé ne se substitue pas à l'augmentation des finances publiques, il sera essentiel d'accroître l'ampleur et la portée de l'action climatique et de permettre la transition.

Nous nous concentrons donc également sur la transformation des environnements d'investissement dans les pays en développement et les marchés émergents. Les incitations changent en partie grâce à l'augmentation des objectifs nets nuls et aux voies d'accès à ces objectifs – l'Alliance des propriétaires d'actifs nets zéro représente 5 billions de dollars d'actifs, dans le cadre de la course à zéro. Toute décision

financière doit tenir compte du changement climatique. C'est l'objectif du travail de Mark Carney, qui consiste à améliorer la quantité, la qualité et la comparabilité des divulgations liées au climat ; veiller à ce que le secteur financier puisse mesurer et gérer les risques liés au climat ; aider les investisseurs à identifier les opportunités de la transition, et faciliter la mobilisation des financements privés vers les pays en développement.

4. ATTENTES DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA COP26

La 26^{ème} Conférence des Parties (COP26) ouvre la voie à la mise en œuvre d'actions concrètes de lutte contre les changements climatiques depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat lors de la COP21. Ainsi, au cours de cette COP26, les principales attentes de la Côte d'Ivoire sont les suivantes.

4.1. Concrétiser l'opérationnalisation de l'Accord de Paris

Les négociations lors de la COP25 se sont déroulées autour de tous les articles de l'Accord de Paris mais plus particulièrement sur les articles 6 et 13 dont aucun accord n'a été trouvé. Il est donc impératif qu'un consensus soit trouvé d'autant plus que c'est le temps de l'action.

4.2. Mise en œuvre des initiatives d'envergures régionales et/ou mondiales

A l'image de l'initiative sur les énergies renouvelables voulues par les Chefs d'Etats africains, et portée par la Côte d'Ivoire durant les négociations de la COP21 à Paris, la Côte d'Ivoire attend de cette COP26 une meilleure prise en compte d'initiatives portant, outre le secteur énergie, sur l'agriculture intelligente face au climat, la gestion des ressources en eau, la gestion intégrée des déchets et des zones côtières. De plus, la présidence de cette COP26 (Anglaise), dans le but d'accroître les ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays, va porter plusieurs initiatives dont la biodiversité, les forêts, l'agriculture et le commerce intérieur.

4.3. Mobilisation des ressources financières

L'une des attentes majeures de la Côte d'Ivoire à cette COP26 est la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de sa nouvelle Contribution Déterminée au niveau National (CDN). La Côte d'Ivoire, comme tous les pays en développement, souhaite que les pays développés honorent leur engagement de mobilisation de 100 milliards de Dollar Américain tous les ans pour le compte du Fonds Vert pour le Climat (GCF en anglais) afin de soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation des pays en développement. De plus, la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays en développement (groupe africain) va négocier la facilitation de l'accès aux financements climat pour les pays en développement.

4.4. Partage d'expériences et coopération Sud-Sud et Nord-Sud

A cette COP26 et à travers les événements/rencontres parallèles (side-event) en marge des négociations, la Côte d'Ivoire entend organiser une série de rencontres sur

son stand () pour un partage d'expériences et sa nouvelle CDN avec les diverses autres délégations venues à Glasgow. La côte d'Ivoire souhaite un renforcement de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud dans l'action climatique. Ce sera l'occasion de partager avec la communauté internationale toutes nos initiatives et stratégies nationales en matière de lutte contre les changements climatiques, mais aussi et surtout apprendre des expériences des autres délégations sur la mise en œuvre de leurs initiatives clés sur le climat.

4.5. Effectivité du transfert de technologies climatiques

Cette COP26, dite **COP de l'Ambition**, doit permettre d'accroître les efforts de réduction des émissions de GES ainsi que la résilience de ces secteurs prioritaires de développement et ce, dans un contexte d'effectivité du transfert de technologies climatiques.

5. PRESENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA COP26

Au regard des enjeux importants de la COP26 qui s'inscrivent dans la mise en œuvre concrète de l'Accord de Paris, il est important que la participation de la Côte d'Ivoire soit efficiente. Pour cela, la Côte d'Ivoire va acquérir un stand de 75 m² ou 100 m² (50 m² pour la COP21, 150 m² pour la COP22 et 100 m² pour la COP23, 100 m² pour la COP24 et 100 m² pour la COP25).

Par ailleurs pour cette COP26, la Côte d'Ivoire a opté pour l'acquisition de deux stands en zone bleue (zone onusienne) conformément aux recommandations des COP précédentes. L'aménagement général des stands se fera de la manière suivante :

- **Stand des bureaux (40 m²)** composé d'un (01) secrétariat (10 m²), une (01) salle B&B (média) (5 m²), une (01) salle de réunion (10 m²) et un (01) bureau VIP (15 m²).
- **Stand des initiatives (40 m²)** composé d'une (01) salle de conférences (26 m²), d'une (01) salle de stockage (2 m²) et d'un (01) hall d'exposition (12 m²).



Figure 3 : Types de stands Bureaux et Initiatives

L'animation du stand de la Côte d'Ivoire se fera principalement dans la salle de conférences (via des panels, conférences et même expositions). Plusieurs structures en collaboration avec leurs partenaires nationaux et internationaux ont manifesté leur intérêt pour occuper cet espace hautement stratégique en matière de communication. Il s'agit des :

- ◆ Administrations publiques
- ◆ Entreprises du secteur privé
- ◆ Collectivités territoriales
- ◆ Organisations de la société civile.

6. INFORMATIONS PRATIQUES POUR GLASGOW

6.1. Accréditation des participants ivoiriens

Les accréditations des participants à la COP26 ont démarré depuis **Août 2021**. Les personnes désireuses de faire partie de la Délégation ivoirienne sont invitées à se faire accréditer. **Les accréditations se font par le point focal de la CCNUCC.**

Selon la procédure, toutes les parties prenantes doivent inscrire leurs structures sur la plateforme des accréditations développée par le MINEDD (www.sie.environnement.gouv.ci) via un correspondant (point focal) et suivre les étapes. A la suite de cette procédure, un code est généré et envoyé par email. Le point focal de la structure devra se reconnecter avec ce code et faire la demande d'accréditation pour tous les membres de la structure en remplissant bien tous les champs et, en joignant un courrier adressé au Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (courrier mentionnant adresse email, téléphone, structure, titre, participation à une COP antérieure, source de financement, raison de votre participation et engagement à remettre un rapport de mission dans les 7 jours suivant la fin de la COP) dont le modèle est téléchargeable ainsi que la copie du passeport de chaque participant. Monsieur le MINEDD donnera des instructions au Point Focal de la CCNUCC pour une accréditation ou non des participants.

Cette procédure pouvant prendre jusqu'à 7 jours, il est demandé à tous les participants désireux d'obtenir leur accréditation de faire au plus tôt cette procédure en ligne !

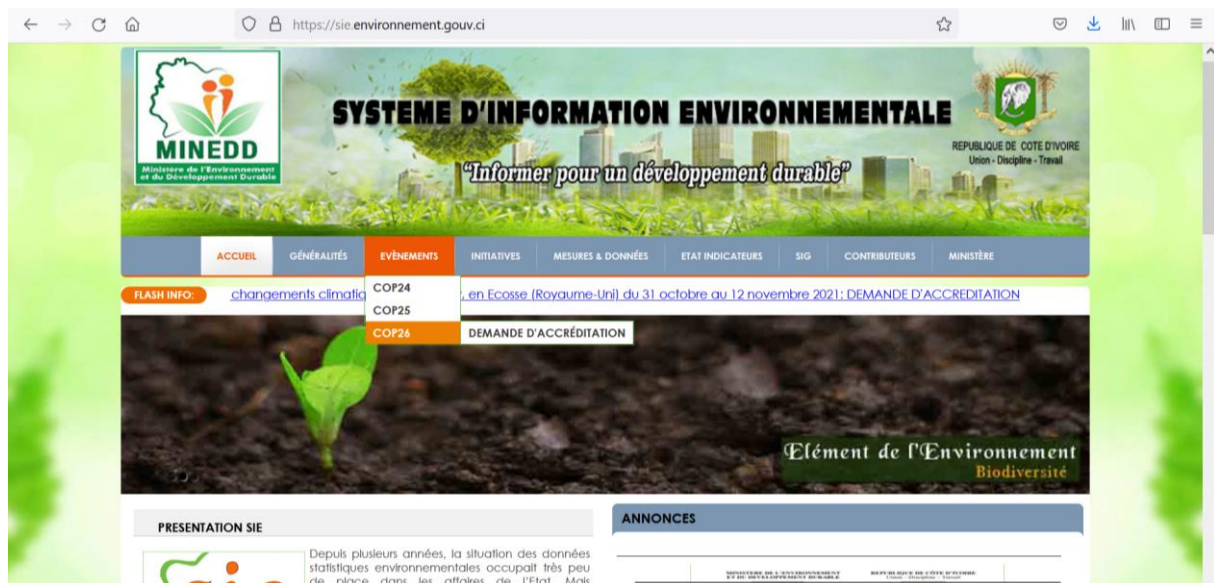


Figure 4 : Site des accréditations COP26

6.2. Fuseau horaire

L'Ecosse applique le système de l'heure d'été/heure d'hiver. Ainsi une fois par an l'horaire local avance d'une heure par rapport à l'heure d'Abidjan (UTC/GMT) selon les périodes suivantes :

- ♦ du vendredi 1 janvier 2021 au dimanche 28 mars 2021 : heure d'hiver (UTC/GMT+0) ;
- ♦ du dimanche 28 mars 2021 au dimanche 31 octobre 2021 : heure d'été (UTC/GMT+1) ;
- ♦ du dimanche 31 octobre 2021 au vendredi 31 décembre 2021 : heure d'hiver (UTC/GMT+0).

6.3. Monnaie

L'unité monétaire Ecossaise est la Livre Sterling (£). On peut se la procurer dans les banques et les établissements agréés en Côte d'Ivoire. Le franc CFA ne peut pas être échangé au Royaume Uni. Cependant, les distributeurs automatiques en Ecosse acceptent toutes les cartes de crédit internationales.

Vous pourrez trouver des billets de 5, 10, 20, 50 et 100 livres sterling. Vous pouvez également trouver des billets de 1 livre sterling, mais ils sont beaucoup plus rares. Les pièces en circulation sont de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 pence et de 1 et 2 livres sterling.

En Écosse, on utilise à la fois des billets imprimés en Angleterre comme ceux fabriqués en Écosse, même s'ils présentent un aspect quelque peu différent, ils sont légaux dans tout le Royaume-Uni.

A ce jour, voici le taux de conversion entre la livre sterling et le franc CFA.

$$1 \text{ £} = 771,09 \text{ F CFA}$$

6.4. Vaccin

Il est recommandé de se prémunir contre la grippe et la fièvre jaune (exigé au retour à Abidjan). Compte tenu de l'ampleur de la pandémie à Coronavirus, le vaccin au Coronavirus est exigé. A cet effet, quatre (4) vaccins sont reconnus pour une entrée au Royaume Uni. Il s'agit de : Moderna – Oxford / AstraZeneca - Pfizer/BioNTech et Janssen. En côte d'Ivoire, nous disposons de 2 vaccins sur les 4 : Oxford / AstraZeneca - Pfizer/BioNTech.

Il faut souligner que ces vaccins nécessitent 2 doses d'injection espacées de 3 mois pour Oxford / AstraZeneca et 1 mois pour Pfizer/BioNTech. Notons enfin que les 2 doses doivent reçues au plus tard 15 jours avant le voyage pour la COP26.

6.5. Climat

Le climat de Glasgow, la ville la plus peuplée d'Écosse, est océanique, avec des hivers froids et pluvieux et des étés frais et nuageux. Le vent souffle souvent, et parfois il peut être impétueux, surtout dans la moitié la plus froide de l'année. La ville est située dans la partie occidentale de l'Écosse, à environ 20 km de l'estuaire du fleuve Clyde.

La température moyenne du mois le plus froid (décembre) est de 3,8 °C, celle du mois le plus chaud (juillet) est de 15,2 °C. Voici les températures moyennes.

Tableau 1 : Températures moyennes à Glasgow

Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Min (°C)	1	1	2	4	6	9	11	11	9	6	4	1
Max (°C)	6	7	9	12	15	17	19	19	16	12	9	6

Les précipitations totalisent 1.320 mm par an : elles sont donc assez abondantes. Glasgow est plus pluvieuse que les autres villes écossaises et est la ville la plus pluvieuse du Royaume-Uni (seules les zones montagneuses sont plus pluvieuses). Dans les mois les moins pluvieux (avril, mai) il tombe 65 mm de pluie, dans le plus pluvieux (janvier) il tombe 155 mm. Voici les précipitations moyennes.

Tableau 2 : Précipitations moyennes à Glasgow

Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Préc. (mm)	155	110	125	65	65	75	80	100	125	145	130	145
Jours	18	13	17	13	11	12	13	12	14	17	18	16

6.6. Visa

Les citoyens ivoiriens sont obligés d'avoir un visa pour entrer en Ecosse (visa de Grande Bretagne). C'est l'Ambassade de grande Bretagne à Abidjan (Côte d'Ivoire) qui délivre les visas pour aller à cette COP26.

Toutes les informations sont disponibles via le site suivant :

<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration>

La demande de visa dépend du type de passeport. **Les frais de visa gratuits pour tous les demandeurs !**

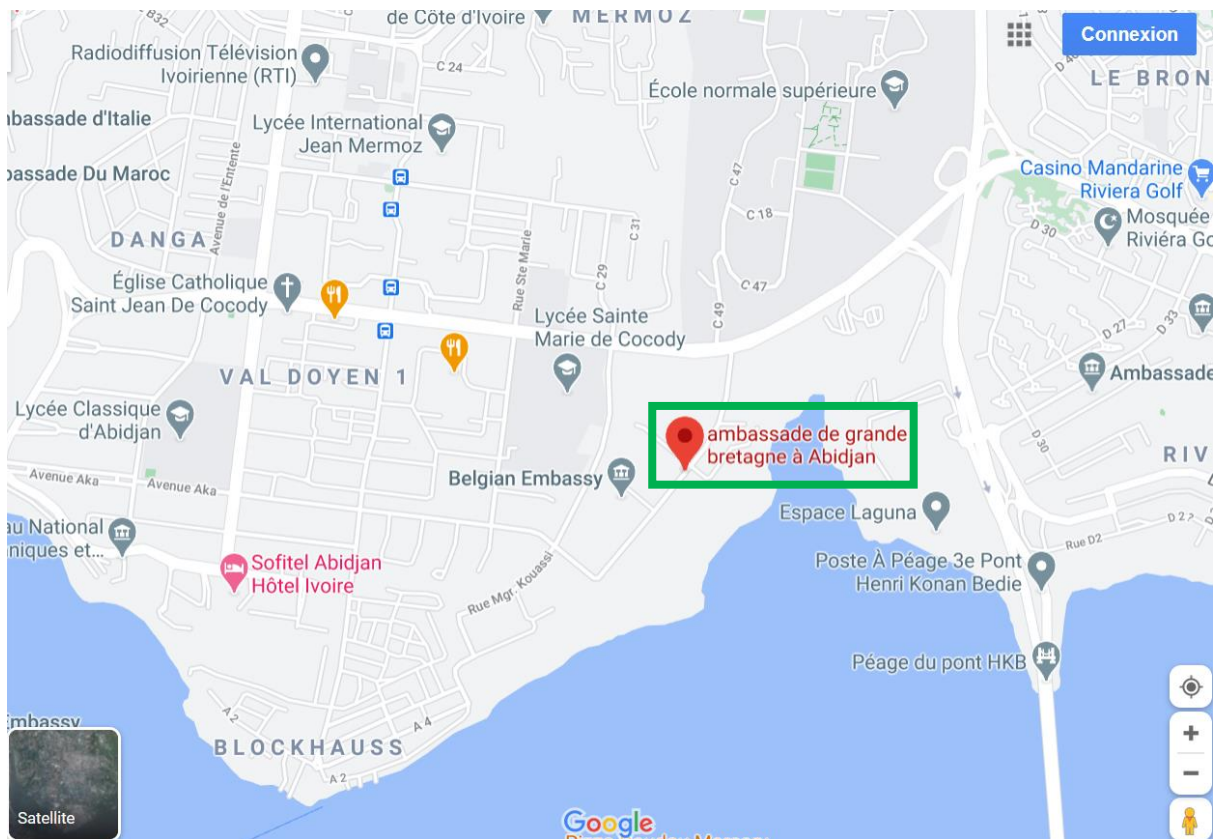


Figure 5 : Localisation de l'Ambassade de Grande Bretagne à Abidjan

- **Prise de rendez-vous**

Toutes les demandes de rendez-vous, sans aucune exception se font en ligne en suivant le processus de demande en ligne jusqu'à la prise de rendez-vous en ligne, (suite au paiement/ou gratuité de paiement selon que le demandeur soit le ministre, ou qu'il/elle fasse partie de la délégation du ministre, peu importe le type de passeport).

Vu que c'est une mission spécifique, pour les prises de rendez-vous, au cas où le demandeur a un quelconque souci pour trouver une date de rendez-vous en ligne, Il faudra le signifier à l'ambassade dans les meilleurs délais.

La demande de visa est fonction du type de passeport et du motif du voyage :

Tout demandeur doit se référer aux procédures :

- o 1: Ministre + détenteur de passeport diplomatique et toute autre personne voyageant avec le ministre (peu importe le type de passeport)
- o 2: passeport de service + ordinaire, ne voyageant pas avec le ministre

Documents à fournir

Les documents à fournir sont fonction du type de passeport et/ou motif du voyage. Toutes ces précisions sont dans les documents en attachés et sont requis en fonction du passeport et du motif du voyage.

Tous les documents sont à traduire en Anglais, sans exception. (en attachée une liste de traducteurs à toutes fins utiles).

Informations additionnelles

Vous trouverez également toutes ces informations sur notre page facebook « UK in Côte d'Ivoire », où vous pourrez visionner une vidéo explicative concernant la procédure détaillée d'obtention de visa, étape par étape.

Afin d'éviter les désagréments de dernière minute, nous conseillons aux membres des délégations se rendant au Royaume-Uni pour la COP26 les points suivants :

Une fois la demande de visa complétée, un numéro de référence commençant par GWF sera attribué à la demande de visa. Ensuite pourriez-vous nous communiquer à British.Embassy.Abidjan@fcdo.gov.uk : (i) **Nom et prénoms des membres de la délégation (comme sur le passeport)**, (ii) **Une copie de la première page du passeport**, (iii) **Numéro GWF**, (iv) **Le type de passeport** et (v) **Date de rendez-vous pris au centre de visa**.

Ainsi nous pourrions relayer ces détails à nos collaborateurs au Royaume-Uni, pour un meilleur suivi de votre demande.

6.7. Transfert de l'Aéroport vers le site de la COP26 et le centre-ville

Glasgow est accessible par voie aérienne, ferroviaire et terrestre. Depuis Abidjan, trois compagnies desservent Glasgow : Royal Air Maroc via Casablanca, Air France via Paris et TAP Portugal Via Lisbonne.

Aéroport	IATA	ICAO	Distance jusqu'à Glasgow
Glasgow Airport	GLA	EGPF	10 km
Prestwick Airport	PIK	EGPK	44 km
Aéroport d'Édimbourg	EDI	EGPH	55 km

*Par ailleurs, toutes les personnes munies du **badge de la COP** pourront bénéficier de la gratuité des transports en commun.*

6.8. Site de la COP26

Glasgow a été choisie par le Royaume-Uni pour accueillir la COP26 en raison de son expérience, de son engagement en faveur de la durabilité et d'installations de classe mondiale. Le « Dear Green Place » est l'endroit idéal pour accueillir une COP durable et inclusive. Il s'est fixé un objectif de neutralité carbone d'ici 2030, vise à être l'une des villes les plus vertes d'Europe grâce à sa campagne Durable Glasgow, et est 4ème au monde dans le Global Destination Sustainability Index.

L'installation est située au cœur du nouvel espace rénové du centre-ville. Les plans d'occupation prévoient un aménagement d'espace d'une superficie de près de 40 000 m² comprenant :

- La « Zone bleue », placée sous l'autorité des Nations Unies se situe sur le « Scottish Events Campus » (cf. figure X), ne sera accessible qu'aux personnes dûment accréditées par le secrétariat de la CCNUCC. Elle comprendra notamment des salles plénières, des salles de conférences et réunions entre négociateurs, et des salles de réunions réservées aux observateurs. D'autres espaces fonctionnels sont prévus dont ceux dédiés aux débats-événements, expositions, accueil et sécurité, carrés hautes personnalités et délégations, bureaux de l'ONU, médias et télédiffusion, services et restauration.
- La zone « verte » située sur le site du « Glasgow Science Centre » est gérée par le gouvernement britannique et est une plate-forme permettant au grand public, aux groupes de jeunes, à la société civile, aux universitaires, aux artistes, aux entreprises et à d'autres de faire entendre leur voix à travers des événements, des expositions, des ateliers et des discussions qui favorisent le dialogue, la sensibilisation, l'éducation et les engagements. Elle sera composée d'espaces fonctionnels dotés des réseaux et des équipements nécessaires à la mise en place des stands.

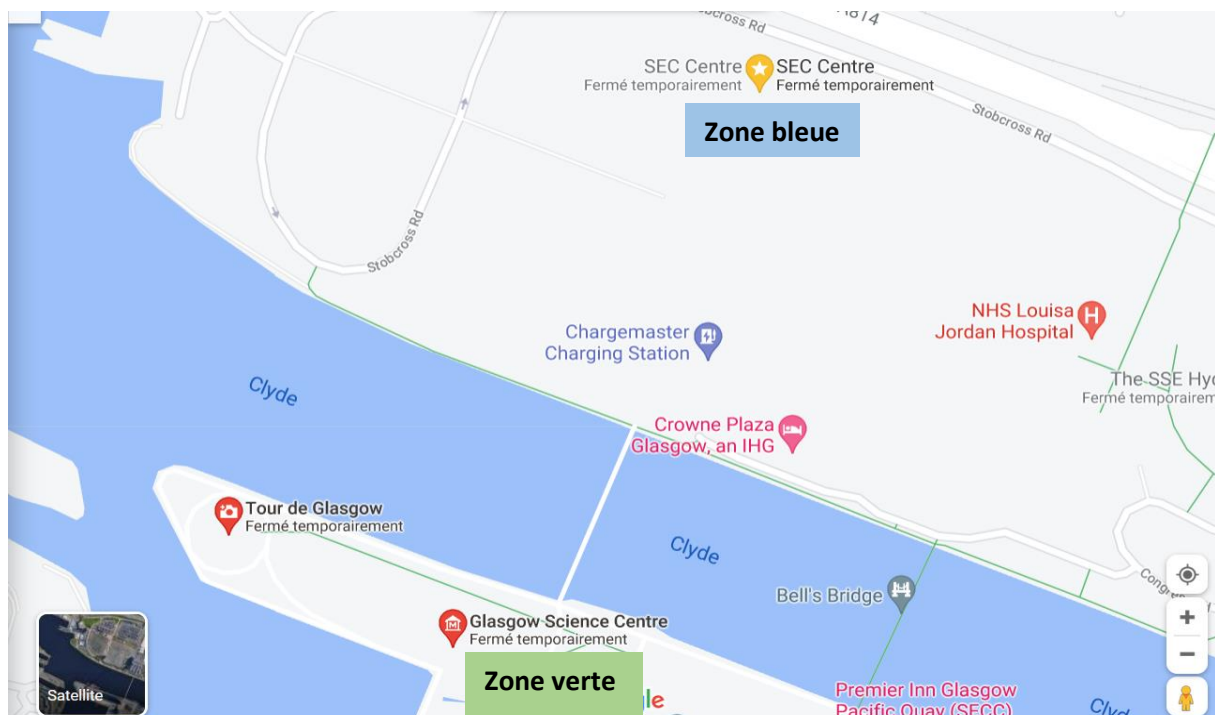


Figure 6 : Sites de la COP26 à Glasgow (Ecosse-Royaume-Uni)

6.9. Comment se loger à Glasgow?

Une gamme d'options d'hébergement sera disponible à Glasgow et dans les environs, y compris à Edimbourg qui est à moins de 50 miles de Glasgow et à seulement 48 minutes en train.

Les réservations d'hôtel pour les délégations seront gérées par une société FCDO Protocol Major Events Team qui gère la plateforme logistique et peut être contactée via le mail suivant :

MajorEvents.GeneralEnquiries@fco.gov.uk

Vous trouverez en annexe le formulaire de réservation et la liste des hôtels répertoriés à Glasgow et dans les environs. Les délégations pays peuvent dès à présent envoyer leurs formulaires remplis à :

cop26accommodation@mci-group.com.

Merci de noter que, via cette plateforme d'appui, tous les hôtels à Glasgow doivent être réservés pour un minimum de 12 jours. Il est toutefois possible de réserver des séjours plus courts dans les hôtels en périphérie de la ville ou à Edinburgh, considérant la facilité de rejoindre l'évènement par les transports publics.

Avec cette plateforme, 25% du montant total de la réservation doivent être réglés dans les deux semaines suivant la réservation.

Les réservations des hébergements incombent à chaque participant de la délégation ivoirienne.

N'hésitez pas à contacter le Major Evens Team pour toute question complémentaire.

COP26 - Booking Enquiry

Kindly complete the following hotel booking request form and send to cop26accommodation@mci-group.com					
Family Name		First Name		Title	
Group Name					
Mailing Address					
Postal Code		City		Country	
Telephone Country Code		Area Code		Number	
Email					
DO YOU REQUIRE ACCOMODATION FOR COP26					
Please refer to the hotel accommodation list and map.			1st Choice Hotel	2nd Choice Hotel	3rd Choice Hotel
Number of Single Rooms		Number of Double Rooms (indicate 2 twin beds or 1 double bed)		Number of Suites	
Check-In Date*		Checkout Date*		Breakfast included	Yes No
Comments/Additional requirements					
Confirmation of hotel allocation will be provided from the end of January onwards with Terms & Conditions and will require payment guarantees. All reservations will be handled by MCI Group with separate contracts. *Minimum stay 12 nights. Hotels and rates subject to availability.					

	Hotel	Location	Hotel Rate From/To		Distance from SEC (miles)	Star Rating	Travel Time to SEC by Public Transport and/ or walking
1	Moxy SEC	Central Glasgow	£ 369	£ 494	0	3	Immediate walking distance
2	Courtyard by Marriott SEC	Central Glasgow	£ 439	£ 550	0	3	Immediate walking distance
3	Marriott Glasgow	Central Glasgow	£ 375	£ 498	0,85	4	18 mins
4	Radisson Red	Central Glasgow	£ 350	£ 1000	0	4	Immediate walking distance
5	Doubletree by Hilton Glasgow Central	Central Glasgow	£ 400	£ 520	1,23	4	25 mins
6	Native Glasgow at Anchorline (Aparthotel)	Central Glasgow	£ 235	£ 360	1,28	4	20 mins
7	Radisson Blu Glasgow	Central Glasgow	£ 450	£ 575	1,20	4	15 mins
8	Kimpton Blythswood Square*	Central Glasgow	£ 500	£ 625	1,11	5	21 mins
9	Glasgow Argyle Hotel by Best Western	Central Glasgow	£ 425	£ 550	0,90	4	17 mins
10	Moxy High Street / Merchant City	Central Glasgow	£ 299	£ 424	1,98	3	28 mins
11	CitizenM Glasgow	Central Glasgow	£ 249	£ 374	1,35	4	22 mins
12	Park Inn by Radisson Glasgow	Central Glasgow	£ 299	£ 424	1,3	3	18 mins
13	Carlton George	Central Glasgow	£ 375	£ 500	1,46	4	20 mins
14	Hampton by Hilton Glasgow Central	Central Glasgow	£ 199	£ 324	1,18	3	23 mins
15	Malmaison Glasgow	Central Glasgow	£ 475	£ 600	0,82	4	20 mins
16	Millennium Hotel Glasgow	Central Glasgow	£ 279	£ 404	1,55	4	22 mins
17	Mercure Glasgow	Central Glasgow	£ 205	£ 330	1,58	3	21 mins
18	Gleddoch Hotel Spa and Golf	Glasgow	£ 170	£ 295	12,05	4	1 hr 13 mins

	Hotel	Location	Hotel Rate From/To		Distance from SEC (miles)	Star Rating	Travel Time to SEC by Public Transport and/ or walking
19	Hilton Grosvenor	Glasgow	£ 400	£ 525	1,11	4	30 mins
20	Hotel du Vin	Glasgow	£ 579	£ 704	1,72	4	29 mins
21	The Maldron	Glasgow	£ 150	£ 275	1,02	4	24 mins
22	Holiday Inn Theatreland	Glasgow	£ 259	£ 305	1,44	4	22 mins
23	Holiday Inn Express Theatreland	Glasgow	£ 249	£ 295	1,44	3	23 mins
24	Waldorf Astoria Edinburgh - The Caledonian*	Edinburgh City Centre	£ 275	£ 400	42,39	5	1hr 36 mins
25	DoubleTree by Hilton Hotel Edinburgh City Centre	Edinburgh City Centre	£ 155	£ 280	42,51	4	1hr 36 mins
26	StayCity Aparthotel West End	Edinburgh City Centre	£ 105	£ 230	42,13	4	1hr 33 mins
27	Brooks Hotel	Edinburgh City Centre	£ 85	£ 210	41,99	3	1hr 33 mins
28	Yotel Edinburgh	Edinburgh City Centre	£ 149	£ 274	42,39	4	1hr 41 mins
29	Hampton by Hilton Edinburgh West End	Edinburgh City Centre	£ 229	£ 354	41,95	3	1hr 35 mins
30	Britannia Hotel Edinburgh	Edinburgh City Centre	£ 90	£ 215	41,83	3	1 hr 36 mins
31	Kimpton Charlotte Square*	Edinburgh City Centre	£ 185	£ 310	42,27	5	1 hr 38 mins
32	InterContinental Edinburgh The George*	Edinburgh City Centre	£ 209	£ 334	42,67	5	1 hr 37 mins
33	Sheraton Grand Hotel & Spa, Edinburgh*	Edinburgh City Centre	£ 365	£ 490	42,17	5	1 hr 35 mins
34	The Dunstane Houses	Edinburgh City Centre	£ 240	£ 365	41,34	5	1 hr 30 mins
35	Village Hotel Edinburgh	Edinburgh City Centre	£ 170	£ 295	41,38	4	1 hr 54 mins
36	Courtyard by Marriott Edinburgh West*	Edinburgh City Centre	£ 175	£ 300	37,92	4	1 hr 34 mins

	Hotel	Location	Hotel Rate From/To		Distance from SEC (miles)	Star Rating	Travel Time to SEC by Public Transport and/ or walking
37	Courtyard by Marriott Edinburgh*	Edinburgh City Centre	£ 169	£ 294	43,15	4	1 hr 58 mins
38	Point A Edinburgh	Edinburgh City Centre	£ 165	£ 290	42,04	3	1 hr 30 mins
39	Malmaison Edinburgh City	Edinburgh City Centre	£ 342	£ 467	42,77	4	1 hr 34 mins
40	The Scotsman Hotel	Edinburgh City Centre	£ 300	£ 425	42,96	4	1 hr 31 mins
41	Crowne Plaza Edinburgh Royal Terrace*	Edinburgh City Centre	£ 175	£ 300	43,38	4	1 hr 42 mins
42	Apex Haymarket	Edinburgh City Centre	£ 185	£ 310	41,58	3	1 hr 28 mins
43	The Glasshouse, Autograph Collection*	Edinburgh City Centre	£ 169	£ 294	43,11	5	1 hr 36 mins
44	Holiday Inn Express Edinburgh City Centre	Edinburgh City Centre	£ 106	£ 231	43,09	3	1 hr 39 mins
45	Novotel Edinburgh Centre	Edinburgh City Centre	£ 290	£ 415	42,46	4	1 hr 45 mins
46	Radisson Collection Hotel, Royal Mile Edinburgh	Edinburgh City Centre	£ 300	£ 425	42,77	5	1 hr 36 mins
47	Macdonald Forest Hills, Edinburgh	Edinburgh Region	£ 150	£ 275	23,77	4	1 hr 3 min (drive)
48	Macdonald Holyrood Hotel, Edinburgh	Edinburgh City Centre	£ 350	£ 475	43,57	4	1 hr 43 mins

Those marked with * suitable for Leaders

1£ ~746 F CFA

LISTE DES TRADUCTEURS ASSERMENTES